

**Projet de règlement grand-ducal
déterminant le contenu du plan comptable normalisé visé à l'article 12 du Code de commerce**

Amendements gouvernementaux

Commentaires généraux

Comme suite aux avis reçus et, en particulier, à l'avis du Conseil d'Etat du 13 novembre 2018, le texte du projet de règlement grand-ducal a été amendé.

Les seuls amendements de substance sont ceux qui portent sur l'annexe du projet de règlement grand-ducal (amendement 18). Ils reflètent des modifications qui ont été jugées pertinentes portant sur le contenu du plan comptable normalisé et concernant tant la forme que le fond de certains comptes suite à des commentaires reçus par le Ministère de la Justice .

Les autres modifications (amendements 1 à 17) reprennent exclusivement les propositions de texte et les observations d'ordre légistique formulées par le Conseil d'Etat dans le cadre de son avis précité.

Amendement 1

L'intitulé du projet de règlement grand-ducal prend le libellé suivant :

« **Projet de règlement grand-ducal déterminant le contenu du plan comptable normalisé visé à l'article 12 du Code de commerce** ».

Commentaire

L'amendement proposé concernant l'intitulé reflète les observations d'ordre légistique formulées par le Conseil d'Etat dans son avis précité. L'abrogation d'un acte dans son intégralité n'est pas mentionnée dans l'intitulé de l'acte qui le remplace pour ne pas allonger inutilement celui-ci.

Amendement 2

Le préambule du projet de règlement grand-ducal prend la teneur suivante :

« Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu les articles 12 et 13 du Code de commerce;

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et notamment ses articles 27, 34, 35, 46, 47 et 75;

Vu les avis de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers;

Vu l'avis de la Commission des normes comptables;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons: »

Commentaire

L'amendement proposé concernant le préambule reflète les observations préliminaires ainsi que les observations d'ordre légistique formulées par le Conseil d'Etat dans son avis précité. Sont ainsi supprimées les références à l'article 8 du Code de commerce ainsi qu'aux articles 76 et 77 de la loi du 19 décembre 2002. De même, sont supprimées les références aux avis de l'Institut des réviseurs d'entreprises et de l'Ordre des experts-comptables, la consultation de ceux-ci ne constituant pas une obligation légale. Par ailleurs, le deuxième visa est amendé par l'ajout suivant : « , et notamment ses articles [...] » et les avis des chambres professionnelles figurent désormais en premier lieu (troisième visa), avant les avis des autres organes consultatifs (quatrième visa). Enfin, le « Gouvernement en conseil » est désormais écrit avec une lettre « c » minuscule.

Amendement 3

L'article premier du projet de règlement grand-ducal prend la teneur suivante :

« **Art. 1^{er}.** Aux fins du présent règlement, on entend par:

- 1° « solde des comptes repris au plan comptable normalisé », la balance générale des comptes d'imputation après inventaire, avant virement pour solde des comptes de charges et de produits et avant affectation du résultat de l'exercice, synthétisant en date de clôture d'exercice l'ensemble des comptes du grand-livre et faisant apparaître pour chacun desdits comptes le solde net débiteur ou créateur;
- 2° « plan de comptes interne », le plan comptable, autre que le plan comptable normalisé, utilisé par les entreprises dans le cadre de la tenue de leur comptabilité courante ;
- 3° « tableau de passage », tableau permettant d'assurer l'articulation et la traçabilité de l'information comptable reprise au plan comptable normalisé avec l'information comptable synthétisée dans le bilan ou le bilan abrégé et dans le compte de profits et pertes ou le compte de profits et pertes abrégé ;
- 4° « comptes d'imputation », les comptes de niveau inférieur constituant la plus petite unité retenue au sein du plan comptable normalisé, celle pour laquelle aucune subdivision n'est prévue et au sein de laquelle les entreprises renseignent leurs opérations ;
- 5° « comptes de regroupement », les comptes de niveaux supérieur ou intermédiaire du plan comptable normalisé qui se subdivisent en d'autres comptes et dont l'objet consiste à organiser et à agréger, sous forme de totaux ou de sous-totaux, l'information comptable renseignée au sein des comptes de niveau inférieur. »

Commentaire

L'amendement proposé concernant l'article premier prend en compte les observations d'ordre légistique formulées par le Conseil d'Etat dans son avis précité. Ainsi, les énumérations sont désormais caractérisées par des numéros suivis d'un exposant « ° » (1°, 2°, 3°, 4°, 5°). Conformément à la tradition, il est également fait abstraction du terme « grand-ducal » après la référence au « présent règlement ». Par ailleurs, les tirets ont été remplacés par des virgules au point 2° et le terme « table » a été remplacé par le terme « tableau » au point 3°.

Amendement 4

L'article 2 du projet de règlement prend la teneur suivante :

« **Art. 2.** Sont visées par le présent règlement les entreprises soumises à l'obligation de déposer le solde des comptes repris au plan comptable normalisé auprès du gestionnaire du registre de commerce et des sociétés, ci-après « entreprises », en application de l'article 75 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises. »

Commentaire

L'amendement proposé concernant l'article 2 prend en compte les observations d'ordre légistique formulées par le Conseil d'Etat dans son avis précité. Il est ainsi fait abstraction du terme « grand-ducal » après la référence au « présent règlement ». Par ailleurs, les termes « ci-après « entreprises » » sont placés entre virgules en lieu et place de parenthèses et l'article défini « les » est exclu de la forme abrégée ainsi introduite. De même, le terme « modifiée » est inséré entre la nature et la date de l'acte visé. Enfin, la référence finale à l'intitulé abrégé « (ci-après « la loi modifiée du 19 décembre 2002 ») » est supprimée.

Amendement 5

L'article 6 actuel du projet de règlement grand-ducal est renuméroté en article 3 et prend la teneur suivante :

« **Art. 3.** Les comptes du plan comptable normalisé sont répartis en sept classes de comptes. Les opérations relatives au bilan ou au bilan abrégé sont réparties en cinq classes, numérotées de 1 à 5. Les opérations relatives au compte de profits et pertes ou au compte de profits et pertes abrégé sont réparties en deux classes, numérotées en 6 et 7.

Les classes de comptes du plan comptable normalisé sont les suivantes :

1° « Classe 1 » : comptes de capitaux propres, de provisions et de dettes financières ;

2° « Classe 2 » : comptes de frais d'établissement et d'actifs immobilisés ;

3° « Classe 3 » : comptes de stocks et d'en-cours ;

4° « Classe 4 » : comptes de tiers ;

5° « Classe 5 » : comptes financiers ;

6° « Classe 6 » : comptes de charges ;

7° « Classe 7 » : comptes de produits. »

Commentaire

Conformément aux observations du Conseil d'Etat, l'article 6 du projet initial est inséré en tant que nouvel article 3. S'agissant du contenu dudit article, les classes de comptes du plan comptable normalisé ainsi que leurs intitulés sont désormais énumérés en retenant la formulation suggérée par le Conseil d'Etat. Par ailleurs, il est également tenu compte des observations d'ordre légistique formulées par le Conseil d'Etat, à savoir l'insertion d'une virgule après les termes « cinq classes » et après les termes « deux classes ». Au sein de la deuxième phrase, le terme « de » est inséré après celui de « numérotées ». Au sein de la troisième phrase, le terme « en » est inséré après celui de « numérotées ».

Amendement 6

L'article 3 actuel du projet de règlement grand-ducal est renuméroté en article 4, rédigé comme suit :

« **Art. 4.** Le contenu du plan comptable normalisé visé à l'article 12, alinéa 2 du Code de commerce est arrêté en annexe du présent règlement. »

Commentaire

Conformément aux observations du Conseil d'Etat, l'article 3 du projet initial devient le nouvel article 4. Il est tenu compte des observations d'ordre légistique formulées par le Conseil d'Etat, à savoir la correction de la référence « à l'article 12, alinéa 2, du Code de commerce » et la suppression du terme « grand-ducal » après la référence au « présent règlement ».

Amendement 7

L'article 4 actuel du projet de règlement grand-ducal est renuméroté en article 5, rédigé comme suit :

« **Art. 5.** Sans préjudice des dispositions de l'article 6, les entreprises tiennent leur comptabilité de façon appropriée à la nature et à l'étendue de leurs activités en se conformant au plan comptable normalisé. »

Commentaire

Comme suite à l'insertion de l'article 6 du projet initial en tant que nouvel article 3, la numérotation des articles 3, 4 et 5 est décalée d'une unité. Dans ce cadre, l'article 4 du projet initial devient le nouvel article 5. Par ailleurs, la référence au sein dudit article à l'article 5 est remplacée par une référence à l'article 6.

Amendement 8

L'article 5 actuel du projet de règlement grand-ducal est renuméroté en article 6, rédigé comme suit :

« **Art. 6.** (1) Les entreprises ont la faculté de ne pas tenir leur comptabilité courante conformément au plan comptable normalisé. Dans ce cas, les entreprises renseignent annuellement le solde des comptes repris au plan comptable normalisé aux fins du dépôt requis à l'article 75 de la loi précitée du 19 décembre 2002 en indiquant que leur comptabilité courante est tenue suivant un plan de comptes interne.

(2) Les entreprises exerçant la faculté prévue au paragraphe 1^{er} documentent adéquatement la correspondance entre leur plan de comptes interne et le plan comptable normalisé. Cette documentation est conservée au siège de l'entreprise. »

Commentaire

Comme suite à l'insertion de l'article 6 du projet initial en tant que nouvel article 3, la numérotation des articles 3, 4 et 5 est décalée d'une unité. Dans ce cadre, l'article 5 du projet initial devient le nouvel article 6. Par ailleurs, il est recouru à la formule « loi précitée du [...] » pour faire référence à un acte dont l'intitulé complet a déjà été mentionné au sein du dispositif.

Amendement 9

A l'article 9 du projet de règlement grand-ducal :

- au paragraphe 1^{er}, une virgule est insérée après les termes « celles-ci » ;
- au paragraphe 2, une virgule est insérée après le terme « considérée ».

Commentaire

L'amendement proposé concernant l'article 9 prend en compte les observations d'ordre légistique formulées par le Conseil d'Etat dans son avis précité.

Amendement 10

A l'article 10 paragraphe 2 du projet de règlement grand-ducal, le terme « grand-ducal » est supprimé.

Commentaire

Conformément aux observations du Conseil d'Etat, il est fait abstraction du terme « grand-ducal » après la référence au « présent règlement ».

Amendement 11

L'intitulé du chapitre 7 du projet de règlement grand-ducal est modifié comme suit :

« Chapitre 7 – Dispositions modificatives, abrogatoire, transitoires et finale ».

Commentaire

Conformément aux observations du Conseil d'Etat, l'intitulé du chapitre 7 est modifié.

Amendement 12

L'article 11 du projet de règlement prend la teneur suivante :

« **Art. 11.** Le règlement grand-ducal du 14 décembre 2011 déterminant la procédure de dépôt de la liasse comptable auprès du gestionnaire du registre de commerce et des sociétés, les conditions de contrôles arithmétiques et logiques concernant les comptes annuels et portant modification du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi précitée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, est modifié comme suit :

1° L'article 1^{er} est modifié comme suit :

- a) Au point 2, les termes « et les sociétés de participations financières visées à l'article 31 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes » sont supprimés ;
- b) Au point 3, les termes « incluant le tableau de passage » sont insérés après les termes « au plan comptable normalisé ».

- 2° A l'article 2, les termes « ou au bilan abrégé » sont insérés après ceux de « au bilan », les termes « ou au compte de profits et pertes abrégés » après ceux de « au compte de profits et pertes » et les termes « ainsi qu'au tableau de passage » après ceux de « au plan comptable normalisé ».
- 3° A l'article 3, les termes « ou au bilan abrégé » sont insérés après ceux de « au bilan », les termes « ou au compte de profits et pertes abrégés » après ceux de « au compte de profits et pertes » et les termes « ainsi qu'au tableau de passage » après ceux de « au plan comptable normalisé ».
- 4° A l'article 4, les termes « ou le bilan abrégé » sont insérés après ceux de « Le bilan », les termes « ou le compte de profits et pertes abrégés » après ceux de « le compte de profits et pertes », les termes « ainsi que le tableau de passage » après ceux de « au plan comptable normalisé » et les termes « d'un fichier structuré » sont remplacés par ceux de « de fichiers électroniques au format prédéfini ». »

Commentaire

Conformément aux observations du Conseil d'Etat, l'article 11 est modifié afin de ne pas remplacer un article ou un paragraphe dans son intégralité lorsqu'il est envisagé de ne modifier qu'un seul mot ou qu'une seule phrase. De même, les modifications apportées à plusieurs alinéas ou paragraphes d'un même article sont regroupées sous un seul point (« 1° »), en reprenant chaque modification sous une lettre (« a », « b »).

Amendement 13

L'article 12 actuel du projet de règlement grand-ducal est supprimé.

Commentaire

L'article 12 qui visait à autoriser le ministre de la Justice à modifier, par voie de règlement ministériel, les comptes d'imputation repris au plan comptable normalisé ainsi que le tableau de passage est supprimé, le Conseil d'Etat ayant relevé dans son avis précité qu'un règlement grand-ducal ne peut charger un membre du Gouvernement de le modifier ou d'y déroger par voie de règlement ministériel.

Amendement 14

L'article 14 actuel du projet de règlement grand-ducal est renuméroté en article 12.

Commentaire

Comme suite à la suppression de l'article 12 et aux observations du Conseil d'Etat suivant lequel les dispositions abrogatoires doivent précéder les dispositions transitoires, l'article 14 actuel dont l'objet consiste à abroger le règlement grand-ducal de 2009, est renuméroté en nouvel article 12.

Amendement 15

L'article 13 du projet de règlement grand-ducal prend la teneur suivante :

« **Art. 13.** (1) Le plan comptable normalisé annexé au présent règlement s'applique aux exercices commençant à partir du 1^{er} janvier 2020.

(2) Les dispositions relatives au fonctionnement du plan comptable normalisé et au tableau de passage, visées aux chapitres 5 et 6 du présent règlement, prennent effet le 4 janvier 2021. »

Commentaire

Conformément aux observations du Conseil d'Etat, les dispositions transitoires incluses au sein de l'article 13 sont désormais placées à la suite des dispositions abrogatoires reprises à présent au sein de l'article 12 (précédemment article 14). De même, les observations d'ordre légistique formulées par le Conseil d'Etat sont pris en compte, à savoir la suppression du terme « grand-ducal » au sein des paragraphes 1^{er} et 2. De même, au paragraphe 2, une virgule est insérée après les termes « de passage » et « du présent règlement », les termes « telles que » sont supprimés et les termes « à compter de » sont remplacés par l'article défini « le ». En revanche, au paragraphe, une formulation alternative à celle proposée par le Conseil d'Etat est retenue, à savoir « le plan comptable normalisé s'applique aux exercices commençant à partir du 1^{er} janvier 2020 », ceci afin de refléter le fait que le nouveau plan comptable normalisé s'appliquera non seulement aux exercices débutant le 1^{er} janvier 2020 mais également à tout exercice débutant postérieurement à cette date.

Amendement 16

L'article 15 actuel du projet de règlement grand-ducal est renuméroté en article 14 et le terme « ministre » est écrit avec une lettre initiale minuscule.

Commentaire

A la suite de la suppression de l'article 12 du projet initial de règlement grand-ducal, l'article 15 est renuméroté en article 14. Conformément aux observations du Conseil d'Etat, il convient d'écrire au sein de la formule exécutoire le terme « ministre » avec une lettre initiale minuscule, la fonction étant ici visée et non le titulaire l'exerçant lors de la prise du règlement en question.

Amendement 17

Au début de chacun des articles du projet de règlement grand-ducal, un espace est inséré entre la forme abrégé « **Art.** » et le numéro d'article.

Commentaire

Conformément aux observations du Conseil d'Etat, il y a lieu de laisser un espace entre la forme abrégée « **Art.** » et le numéro d'article.

Amendement 18

L'annexe du projet de règlement grand-ducal est modifiée comme suit :

- les comptes d'imputation suivants sont ajoutés :

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
Actif D.I.2.	Actif D.I.	315 - Acomptes reçus déduits des stocks de produits en cours de fabrication et commandes en cours		I
Passif C.3.a)	Passif C.a)	4311 - Acomptes reçus sur commandes		I
Passif C.3.a)	Passif C.a)	4312 - Stocks de produits en cours de fabrication et commandes en cours déduits des acomptes reçus		I
Passif C.3.b)	Passif C.b)	4321 - Acomptes reçus sur commandes		I
Passif C.3.b)	Passif C.b)	4322 - Stocks de produits en cours de fabrication et commandes en cours déduits des acomptes reçus		I

- les comptes d'imputation suivants sont convertis en comptes de regroupement :

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
.	.	431 - Acomptes reçus dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	R	
.	.	432 - Acomptes reçus dont la durée résiduelle est supérieure à un an	R	

- l'intitulé des comptes suivants est modifié comme suit :

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
.	.	106 – Comptes de l'exploitant ou des co-exploitants ⁽ⁱ⁾	R	
.	.	4216 - Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA (AED)	R	
.	.	4614 - Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA (AED)	R	
Passif C.8.c)i)	Passif C.a)	4715 - Etat – Quotas d'émission de gaz à effet de serre et assimilés à restituer ou à acquérir		I
Passif D.	Passif D.	483 - Etat – Quotas d'émission de gaz à effet de serre et assimilés alloués		I
13.	13.	65111 - DCV sur parts dans des entreprises liées		I
13.	13.	65112 - DCV sur créances sur des entreprises liées		I
13.	13.	65113 - DCV sur participations		I
13.	13.	65114 - DCV sur créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
13.	13.	65115 - DCV sur titres ayant le caractère d'immobilisations		I
13.	13.	65116 - DCV sur prêts, dépôts et créances immobilisés		I
14.b)	14.b)	652241 - Valeur comptable de créances cédées sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
14.b)	14.b)	652242 - Produits de cession de créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
13.	13.	65311 - DCV sur parts dans des entreprises liées		I
13.	13.	65312 - DCV sur actions propres ou parts propres		I
13.	13.	65313 - DCV sur parts dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
13.	13.	65318 - DCV sur autres valeurs mobilières		I
13.	13.	75111 - RCV sur parts dans des entreprises liées		I
13.	13.	75112 - RCV sur créances sur des entreprises liées		I
13.	13.	75113 - RCV sur participations		I
13.	13.	75114 - RCV sur créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
13.	13.	75115 - RCV sur titres ayant le caractère d'immobilisations		I
13.	13.	75116 - RCV sur prêts, dépôts et créances immobilisés		I
10.b)	10.b)	752241 - Valeur comptable de créances cédées sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
10.b)	10.b)	752242 - Produits de cession de créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
13.	13.	75311 - RCV sur parts dans des entreprises liées		I
13.	13.	75312 - RCV sur actions propres ou parts propres		I
13.	13.	75313 - RCV sur parts dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
13.	13.	75318 - RCV sur autres valeurs mobilières		I

- la numérotation des comptes d'imputation suivant est modifiée :

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
Passif C.8.c)i)	Passif C.a)	47168 - Autres dettes assimilées		I
Passif C.8.c)ii)	Passif C.b)	47268 - Autres dettes assimilées		I

- au sein de l'annexe N°1, l'intitulé du compte 106 est modifié comme suit :

Tableau de passage vers:		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
		106 – Comptes de l'exploitant ou des co-exploitants	R	

- au sein de l'annexe N°1, la dernière ligne est supprimée, s'agissant d'une répétition erronée du compte 10629.

*

Projet de règlement grand-ducal déterminant le contenu du plan comptable normalisé visé à l'article 12 du Code de commerce ~~et portant abrogation du règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé~~

Version coordonnée du projet de règlement grand-ducal

Version coordonnée incluant les changements proposés.

Légende :

– les amendements gouvernementaux figurent en **caractères gras et soulignés**,

– les propositions de texte ainsi que les observations d'ordre légistique du Conseil d'État qui ont été reprises figurent en **caractères soulignés**.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu les articles ~~8,~~ 12 et 13 du Code de commerce;

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, ~~et notamment en particulier~~ ses articles 27, 34, 35, 46, 47 ~~et, 75, 76 et 77;~~

~~Vu l'avis [de la Commission des normes comptables]¹;~~

Vu les avis ~~[de la Chambre de commerce et, de la Chambre des métiers, de l'Institut des réviseurs d'entreprises, de l'Ordre des experts comptables]¹;~~

Vu l'avis de la Commission des normes comptables;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons:

Chapitre 1^{er} – Définitions

Art. 1^{er}. Aux fins du présent règlement ~~grand-ducal~~, on entend par:

{1} « solde des comptes repris au plan comptable normalisé », la balance générale des comptes d'imputation après inventaire, avant virement pour solde des comptes de charges et de produits et avant affectation du résultat de l'exercice, synthétisant en date de clôture d'exercice l'ensemble des comptes du grand-livre et faisant apparaître pour chacun desdits comptes le solde net débiteur ou créateur;

- {2°} « plan de comptes interne », le plan comptable, ~~un~~ autre que le plan comptable normalisé, ~~un~~ utilisé par les entreprises dans le cadre de la tenue de leur comptabilité courante ;
- {3°} « tableau de passage », tableau permettant d'assurer l'articulation et la traçabilité de l'information comptable reprise au plan comptable normalisé avec l'information comptable synthétisée dans le bilan ou le bilan abrégé et dans le compte de profits et pertes ou le compte de profits et pertes abrégé ;
- {4°} « comptes d'imputation », les comptes de niveau inférieur constituant la plus petite unité retenue au sein du plan comptable normalisé, celle pour laquelle aucune subdivision n'est prévue et au sein de laquelle les entreprises renseignent leurs opérations ;
- {5°} « comptes de regroupement », les comptes de niveaux supérieur ou intermédiaire du plan comptable normalisé qui se subdivisent en d'autres comptes et dont l'objet consiste à organiser et à agréger, sous forme de totaux ou de sous-totaux, l'information comptable renseignée au sein des comptes de niveau inférieur.

Chapitre 2 – Champ d'application

Art. 2. Sont visées par le présent règlement ~~grand-ducal~~ les entreprises soumises à l'obligation de déposer le solde des comptes repris au plan comptable normalisé auprès du gestionnaire du registre de commerce et des sociétés, {ci-après « les entreprises »} en application de l'article 75 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises ~~(ci-après « la loi modifiée du 19 décembre 2002 »)~~.

Chapitre 3 – Contenu du plan comptable normalisé

Art. 36. Les comptes du plan comptable normalisé sont répartis en sept classes de comptes. Les opérations relatives au bilan ou au bilan abrégé sont réparties en cinq classes, numérotées de 1 à 5. Les opérations relatives au compte de profits et pertes ou au compte de profits et pertes abrégé sont réparties en deux classes, numérotées en 6 et 7.

Les classes de comptes du plan comptable normalisé sont les suivantes :

1° « Classe 1 » : comptes de capitaux propres, de provisions et de dettes financières ;

2° « Classe 2 » : comptes de frais d'établissement et d'actifs immobilisés ;

3° « Classe 3 » : comptes de stocks et d'en-cours ;

4° « Classe 4 » : comptes de tiers ;

5° « Classe 5 » : comptes financiers ;

6° « Classe 6 » : comptes de charges ;

7° « Classe 7 » : comptes de produits.

Art. 43. Le contenu du plan comptable normalisé visé à l'article 12, 2^{ème}-alinéa 2, du Code de commerce est arrêté en annexe du présent règlement ~~grand-ducal~~.

Chapitre 4 – Tenue de la comptabilité suivant le plan comptable normalisé

Art. 54. Sans préjudice des dispositions de l'article 65, les entreprises tiennent leur comptabilité de façon appropriée à la nature et à l'étendue de leurs activités en se conformant au plan comptable normalisé.

Art. 65. (1) Les entreprises ont la faculté de ne pas tenir leur comptabilité courante conformément au plan comptable normalisé. Dans ce cas, les entreprises renseignent annuellement le solde des comptes repris au plan comptable normalisé aux fins du dépôt requis à l'article 75 de la loi précitée modifiée du 19 décembre 2002 en indiquant que leur comptabilité courante est tenue suivant un plan de comptes interne.

(2) Les entreprises exerçant la faculté prévue au paragraphe 1^{er} documentent adéquatement la correspondance entre leur plan de comptes interne et le plan comptable normalisé. Cette documentation est conservée au siège de l'entreprise.

Chapitre 5 – Fonctionnement du plan comptable normalisé

~~**Art. 6.** Les comptes du plan comptable normalisé sont répartis en sept classes de comptes. Les opérations relatives au bilan ou au bilan abrégé sont réparties en cinq classes numérotées 1 à 5. Les opérations relatives au compte de profits et pertes ou au compte de profits et pertes abrégé sont réparties en deux classes numérotées 6 et 7.~~

Art. 7. (1) Chaque compte du plan comptable normalisé constitue soit un compte de regroupement soit un compte d'imputation. Les comptes de regroupement se subdivisent soit en un compte de regroupement de niveau inférieur soit en un compte d'imputation pour lequel aucune subdivision n'est prévue.

(2) Les entreprises ne peuvent renseigner leurs opérations qu'au sein des comptes d'imputation.

(3) L'ensemble des comptes d'imputation utilisés par les entreprises et présentant un solde net débiteur ou créditeur doit être renseigné lors du dépôt du solde des comptes repris au plan comptable normalisé.

Art. 8. Lorsque les comptes d'imputation prévus par le plan comptable normalisé ne suffisent pas aux entreprises pour enregistrer distinctement leurs opérations, les entreprises disposent de la faculté de créer de nouveaux comptes pour les besoins de leur comptabilité interne. Ces nouveaux comptes ne peuvent constituer que des subdivisions de comptes d'imputation du plan comptable normalisé et se regroupent au sein de ceux-ci lors du dépôt du solde des comptes repris au plan comptable normalisé.

Art. 9. (1) Les entreprises renseignent leurs opérations au sein des comptes d'imputation du plan comptable normalisé correspondant le plus fidèlement à celles-ci, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

(2) Lorsque plusieurs comptes permettent d'enregistrer une même opération ou lorsqu'aucun compte existant ne convient pleinement à une opération donnée, les entreprises utilisent le compte d'imputation du plan comptable normalisé correspondant le mieux à l'opération considérée, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Chapitre 6 – Tableau de passage

Art. 10. (1) Les comptes du plan comptable normalisé se synthétisent au sein des postes et rubriques du bilan ou du bilan abrégé et du compte de profits et pertes ou du compte de profits et pertes abrégé suivant un tableau de passage renseigné par les entreprises lors du dépôt de leur solde des comptes repris au plan comptable normalisé.

(2) Un tableau de passage reprenant une articulation standard entre les comptes du plan comptable normalisé et les postes et rubriques du bilan et du bilan abrégé ainsi que du compte de profits et pertes et du compte de profits et pertes abrégé est annexé au présent règlement ~~grand-ducal~~.

(3) Les entreprises adaptent l'articulation du tableau de passage lorsque celle-ci ne permet pas de représenter fidèlement l'opération renseignée au sein du bilan ou du bilan abrégé et du compte de profits et pertes ou du compte de profits et pertes abrégé.

Chapitre 7 – Dispositions modificatives, abrogatoires, transitoires et finales ~~et diverses~~

Art. 11. Le règlement grand-ducal du 14 décembre 2011 déterminant la procédure de dépôt de la liasse comptable auprès du gestionnaire du registre de commerce et des sociétés, les conditions de contrôles arithmétiques et logiques concernant les comptes annuels et portant modification du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi ~~précitée~~ modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, est modifié comme suit :

1° L'article 1^{er} est modifié comme suit :

(1) Au point 2 de l'article 1^{er}, les termes « et les sociétés de participations financières visées à l'article 31 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes » sont supprimés ;

a) Au point 2, les termes « et les sociétés de participations financières visées à l'article 31 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes » sont supprimés ;

b) Au point 3, les termes « incluant le tableau de passage » sont insérés après les termes « au plan comptable normalisé ».

(2) Le point 3 de l'article 1er est modifié comme suit :

~~« (3) « liasse comptable », l'ensemble des documents comprenant les comptes annuels ou les comptes consolidés se rapportant à un exercice comptable donné dont le dépôt auprès du gestionnaire du registre de commerce et des sociétés est ordonné par la loi, y compris, le cas échéant, le solde des comptes repris au plan comptable normalisé incluant le tableau de passage, ainsi que tous les actes, extraits d'actes et documents quelconques en rapport avec les comptes annuels ou les comptes consolidés portant sur le même exercice comptable dont le dépôt est également ordonné par la loi.~~

~~Aux fins du présent règlement grand-ducal, la liasse comptable est réputée constituer un seul document; »~~

(3)2° LA l'article 2, est modifié comme suit : les termes « ou au bilan abrégé » sont insérés après ceux de « au bilan », les termes « ou au compte de profits et pertes abrégés » après ceux de « au compte de profits et pertes » et les termes « ainsi qu'au tableau de passage » après ceux de « au plan comptable normalisé ».

~~« La préparation de la partie de la liasse comptable relative au bilan ou au bilan abrégé, au compte de profits et pertes ou au compte de profits et pertes abrégé, au solde des comptes repris au plan comptable normalisé ainsi qu'au tableau de passage aux fins de dépôt auprès du gestionnaire du registre de commerce et des sociétés par les entreprises soumises à l'obligation de déposer le solde des comptes s'effectue en passant par la plate-forme eCDF. »~~

(4)3° A Le 2^{ème} alinéa de l'article 3, est modifié comme suit : les termes « ou au bilan abrégé » sont insérés après ceux de « au bilan », les termes « ou au compte de profits et pertes abrégés » après ceux de « au compte de profits et pertes » et les termes « ainsi qu'au tableau de passage » après ceux de « au plan comptable normalisé ».

~~« Les informations fournies au bilan ou au bilan abrégé, au compte de profits et pertes ou au compte de profits et pertes abrégé, au solde des comptes repris au plan comptable normalisé ainsi qu'au tableau de passage doivent être complètes et exactes. »~~

(5)4° LA l'article 4, est modifié comme suit : les termes « ou le bilan abrégé » sont insérés après ceux de « Le bilan », les termes « ou le compte de profits et pertes abrégés » après ceux de « le compte de profits et pertes », les termes « ainsi que le tableau de passage » après ceux de « au plan comptable

normalisé » et les termes « d'un fichier structuré » sont remplacés par ceux de « de fichiers électroniques au format prédéfini ».

« Le bilan ou le bilan abrégé, le compte de profits et pertes ou le compte de profits et pertes abrégé, le solde des comptes repris au plan comptable normalisé ainsi que le tableau de passage sont établis sous forme de fichiers électroniques au format prédéfini tel que mis à disposition sur la plate-forme eCDF. »

Art. 12. Les comptes d'imputation repris au sein du plan comptable normalisé ainsi que le tableau de passage peuvent être modifiés par voie de règlement ministériel.

Art. 124. Le règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé est abrogé.

Art. 13. (1) Le plan comptable normalisé annexé au présent règlement ~~grand-ducal~~ s'applique aux exercices débutant à compter du commençant à partir du 1^{er} janvier 2020.

(2) Les dispositions relatives au fonctionnement du plan comptable normalisé et au tableau de passage, telles que visées aux chapitres 5 et 6 du présent règlement, ~~grand-ducal~~ prennent effet à compter du 4 janvier 2021.

Art. 14. Le règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé est abrogé.

Art. 145. Le Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

*

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
.	.	Classe 1. COMPTES DE CAPITAUX PROPRES, DE PROVISIONS ET DE DETTES FINANCIÈRES	R	
.	.	10 - Capital souscrit ou dotation des succursales et compte de l'exploitant	R	
Passif A.I.	Passif A.I.	101 - Capital souscrit		I
Actif A.I.	Actif A.I.	102 - Capital souscrit non appelé		I
Actif A.II.	Actif A.II.	103 - Capital souscrit appelé et non versé		I
Passif A.I.	Passif A.I.	104 - Capital des entreprises individuelles, des sociétés de personnes et assimilées		I
Passif A.I.	Passif A.I.	105 - Dotation des succursales		I
.	.	106 - Compte(s) de l'exploitant ou des co-exploitants ⁽ⁱ⁾	R	
.	.	11 - Primes d'émission et primes assimilées	R	
Passif A.II.	Passif A.II.	111 - Primes d'émission		I
Passif A.II.	Passif A.II.	112 - Primes de fusion		I
Passif A.II.	Passif A.II.	113 - Primes d'apport		I
Passif A.II.	Passif A.II.	114 - Primes de conversion d'obligations en actions		I
Passif A.II.	Passif A.II.	115 - Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres		I
.	.	12 - Réserves de réévaluation	R	
Passif A.III.	Passif A.III.	122 - Réserves de mise en équivalence		I
Passif A.III.	Passif A.III.	123 - Plus-values sur écarts de conversion immunisées		I
Passif A.III.	Passif A.III.	128 - Autres réserves de réévaluation		I
.	.	13 - Réserves	R	
Passif A.IV.1.	Passif A.IV.1.	131 - Réserve légale		I
Passif A.IV.2.	Passif A.IV.2.	132 - Réserve pour actions propres ou parts propres		I
Passif A.IV.3.	Passif A.IV.3.	133 - Réserves statutaires		I
.	.	138 - Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	R	
Passif A.IV.4.a)	Passif A.IV.4.a)	1381 - Autres réserves disponibles		I
.	.	1382 - Autres réserves non disponibles	R	
Passif A.IV.4.b)	Passif A.IV.4.b)	13821 - Réserve pour l'impôt sur la fortune (IF)		I
Passif A.IV.4.b)	Passif A.IV.4.b)	13822 - Réserves en application de la juste valeur		I
.	.	13823 - Plus-values immunisées	R	
Passif A.IV.4.b)	Passif A.IV.4.b)	138231 - Plus-values immunisées à réinvestir		I
Passif A.IV.4.b)	Passif A.IV.4.b)	138232 - Plus-values immunisées réinvesties		I
Passif A.IV.4.b)	Passif A.IV.4.b)	13828 - Réserves non disponibles non visées ci-dessus		I
.	.	14 - Résultats	R	
.	.	141 - Résultats reportés	R	
Passif A.V.	Passif A.V.	1411 - Résultats reportés en instance d'affectation		I
Passif A.V.	Passif A.V.	1412 - Résultats reportés (affectés)		I
Passif A.VI.	Passif A.VI.	142 - Résultat de l'exercice		I
Passif A.VII.	Passif A.VII.	15 - Acomptes sur dividendes		I
.	.	16 - Subventions d'investissement en capital	R	
.	.	161 - Subventions sur immobilisations incorporelles	R	
Passif A.VIII.	Passif A.VIII.	1611 - Frais de développement		I
.	.	1612 - Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	R	
Passif A.VIII.	Passif A.VIII.	16121 - acquis à titre onéreux		I
Passif A.VIII.	Passif A.VIII.	16122 - créés par l'entreprise elle-même		I
Passif A.VIII.	Passif A.VIII.	1613 - Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux		I
.	.	162 - Subventions sur immobilisations corporelles	R	
Passif A.VIII.	Passif A.VIII.	1621 - Subventions sur terrains, aménagements et constructions		I
Passif A.VIII.	Passif A.VIII.	1622 - Subventions sur installations techniques et machines		I
Passif A.VIII.	Passif A.VIII.	1623 - Subventions sur autres installations, outillage et mobilier (y compris matériel roulant)		I
Passif A.VIII.	Passif A.VIII.	168 - Autres subventions d'investissement en capital		I
.	.	18 - Provisions	R	

⁽ⁱ⁾ Le compte 106 est un compte de regroupement centralisateur reprenant le solde des affectations et prélèvements effectués par l'exploitant et par le(s) co-exploitant(s) dans les entreprises individuelles et les sociétés de personnes. Ces mouvements doivent être comptabilisés dans l'un des comptes d'imputation figurant dans l'annexe n° 1. Le dépôt de cette annexe est obligatoire.

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
Passif B.1.	Passif B.	181 - Provisions pour pensions et obligations similaires		I
Passif B.2.	Passif B.	182 - Provisions pour impôts		I
Passif B.2.	Passif B.	183 - Provisions pour impôts différés		I
		188 - Autres provisions	R	
Passif B.3.	Passif B.	1881 - Provisions d'exploitation		I
Passif B.3.	Passif B.	1882 - Provisions financières		I
		19 - Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	R	
		192 - Emprunts obligataires convertibles	R	
Passif C.1.a)i)	Passif C.a)	1921 - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		I
Passif C.1.a)ii)	Passif C.b)	1922 - dont la durée résiduelle est supérieure à un an		I
		193 - Emprunts obligataires non convertibles	R	
Passif C.1.b)i)	Passif C.a)	1931 - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		I
Passif C.1.b)ii)	Passif C.b)	1932 - dont la durée résiduelle est supérieure à un an		I
		194 - Dettes envers des établissements de crédit	R	
Passif C.2.a)	Passif C.a)	1941 - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		I
Passif C.2.b)	Passif C.b)	1942 - dont la durée résiduelle est supérieure à un an		I
		Classe 2. COMPTES DE FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET D'ACTIFS IMMOBILISÉS	R	
		20 - Frais d'établissement et frais assimilés	R	
Actif B.	Actif B.	201 - Frais de constitution et de premier établissement		I
Actif B.	Actif B.	203 - Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses (fusions, scissions, transformations)		I
Actif B.	Actif B.	204 - Frais d'émission d'emprunts		I
Actif B.	Actif B.	208 - Autres frais assimilés		I
		21 - Immobilisations incorporelles	R	
Actif C.I.1.	Actif C.I.	211 - Frais de développement		I
		212 - Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	R	
		2121 - acquis à titre onéreux (hors fonds de commerce)	R	
Actif C.I.2.a)	Actif C.I.	21211 - Concessions		I
Actif C.I.2.a)	Actif C.I.	21212 - Brevets		I
Actif C.I.2.a)	Actif C.I.	21213 - Licences informatiques		I
Actif C.I.2.a)	Actif C.I.	21214 - Marques et franchises		I
		21215 - Droits et valeurs similaires	R	
Actif C.I.2.a)	Actif C.I.	212151 - Droits d'auteur et de reproduction		I
Actif C.I.2.a)	Actif C.I.	212152 - Quotas d'émission de gaz à effet de serre et assimilés		I
Actif C.I.2.a)	Actif C.I.	212158 - Autres droits et valeurs similaires acquis à titre onéreux		I
		2122 - créés par l'entreprise elle-même	R	
Actif C.I.2.b)	Actif C.I.	21221 - Concessions		I
Actif C.I.2.b)	Actif C.I.	21222 - Brevets		I
Actif C.I.2.b)	Actif C.I.	21223 - Licences informatiques		I
Actif C.I.2.b)	Actif C.I.	21224 - Marques et franchises		I
		21225 - Droits et valeurs similaires	R	
Actif C.I.2.b)	Actif C.I.	212251 - Droits d'auteur et de reproduction		I
Actif C.I.2.b)	Actif C.I.	212258 - Autres droits et valeurs similaires créés par l'entreprise elle-même		I
Actif C.I.3.	Actif C.I.	213 - Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux		I
Actif C.I.4.	Actif C.I.	214 - Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		I
		22 - Immobilisations corporelles	R	
		221 - Terrains, aménagements et constructions	R	
		2211 - Terrains	R	
		22111 - Terrains au Luxembourg	R	
Actif C.II.1.	Actif C.II.	221111 - Terrains bâtis		I
Actif C.II.1.	Actif C.II.	221112 - Droits immobiliers et assimilés		I
Actif C.II.1.	Actif C.II.	221118 - Autres terrains		I
Actif C.II.1.	Actif C.II.	22112 - Terrains à l'étranger		I
		2212 - Agencements et aménagements de terrains	R	
Actif C.II.1.	Actif C.II.	22121 - Agencements et aménagements de terrains au Luxembourg		I
Actif C.II.1.	Actif C.II.	22122 - Agencements et aménagements de terrains à l'étranger		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
.	.	2213 - Constructions / Bâtiments	R	
.	.	22131 - Constructions / Bâtiments au Luxembourg	R	
Actif C.II.1.	Actif C.II.	221311 - Constructions / Bâtiments résidentiels		I
Actif C.II.1.	Actif C.II.	221312 - Constructions / Bâtiments non résidentiels		I
Actif C.II.1.	Actif C.II.	221313 - Constructions / Bâtiments à usage mixte		I
Actif C.II.1.	Actif C.II.	221318 - Autres constructions / bâtiments		I
Actif C.II.1.	Actif C.II.	22132 - Constructions / Bâtiments à l'étranger		I
.	.	2214 - Agencements et aménagements de constructions / bâtiments	R	
Actif C.II.1.	Actif C.II.	22141 - Agencements et aménagements de constructions / bâtiments au Luxembourg		I
Actif C.II.1.	Actif C.II.	22142 - Agencements et aménagements de constructions / bâtiments à l'étranger		I
.	.	2215 - Immeubles de placement	R	
Actif C.II.1.	Actif C.II.	22151 - Immeubles de placement au Luxembourg		I
Actif C.II.1.	Actif C.II.	22152 - Immeubles de placement à l'étranger		I
.	.	222 - Installations techniques et machines	R	
Actif C.II.2.	Actif C.II.	2221 - Installations techniques		I
Actif C.II.2.	Actif C.II.	2222 - Machines		I
.	.	223 - Autres installations, outillage et mobilier (y compris matériel roulant)	R	
Actif C.II.3.	Actif C.II.	2231 - Equipement de transport et de manutention		I
Actif C.II.3.	Actif C.II.	2232 - Véhicules de transport		I
Actif C.II.3.	Actif C.II.	2233 - Outillage		I
Actif C.II.3.	Actif C.II.	2234 - Mobilier		I
Actif C.II.3.	Actif C.II.	2235 - Matériel informatique		I
Actif C.II.3.	Actif C.II.	2236 - Cheptel		I
Actif C.II.3.	Actif C.II.	2237 - Emballages récupérables		I
Actif C.II.3.	Actif C.II.	2238 - Autres installations		I
.	.	224 - Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	R	
.	.	2241 - Terrains, aménagements et constructions	R	
Actif C.II.4.	Actif C.II.	22411 - Terrains, aménagements et constructions au Luxembourg		I
Actif C.II.4.	Actif C.II.	22412 - Terrains, aménagements et constructions à l'étranger		I
Actif C.II.4.	Actif C.II.	2242 - Installations techniques et machines		I
Actif C.II.4.	Actif C.II.	2243 - Autres installations, outillage et mobilier (y compris matériel roulant)		I
.	.	23 - Immobilisations financières	R	
Actif C.III.1.	Actif C.III.	231 - Parts dans des entreprises liées		I
Actif C.III.2.	Actif C.III.	232 - Créances sur des entreprises liées		I
Actif C.III.3.	Actif C.III.	233 - Participations		I
Actif C.III.4.	Actif C.III.	234 - Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
.	.	235 - Titres ayant le caractère d'immobilisations	R	
.	.	2351 - Titres immobilisés (droit de propriété)	R	
.	.	23511 - Actions ou parts sociales	R	
Actif C.III.5.	Actif C.III.	235111 - Actions cotées		I
Actif C.III.5.	Actif C.III.	235112 - Actions non cotées		I
Actif C.III.5.	Actif C.III.	23518 - Autres titres immobilisés (droit de propriété)		I
.	.	2352 - Titres immobilisés (droit de créance)	R	
Actif C.III.5.	Actif C.III.	23521 - Obligations		I
Actif C.III.5.	Actif C.III.	23528 - Autres titres immobilisés (droit de créance)		I
Actif C.III.5.	Actif C.III.	2353 - Parts d'OPC		I
Actif C.III.5.	Actif C.III.	2358 - Autres titres ayant le caractère d'immobilisations		I
.	.	236 - Prêts, dépôts et créances immobilisés	R	
Actif C.III.6.	Actif C.III.	2361 - Prêts		I
Actif C.III.6.	Actif C.III.	2362 - Dépôts et cautionnements versés		I
Actif C.III.6.	Actif C.III.	2363 - Créances immobilisées		I
.	.	Classe 3. COMPTES DE STOCKS ET D'EN-COURS	R	
.	.	30 - Stocks de matières premières et consommables	R	
Actif D.I.1.	Actif D.I.	301 - Stocks de matières premières		I
Actif D.I.1.	Actif D.I.	303 - Stocks de matières et fournitures consommables		I
Actif D.I.1.	Actif D.I.	304 - Stocks d'emballages		I
.	.	31 - Stocks de produits en cours de fabrication et commandes en cours	R	

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
Actif D.I.2.	Actif D.I.	311 - Stocks de produits en cours de fabrication		I
Actif D.I.2.	Actif D.I.	312 - Commandes en cours – produits		I
Actif D.I.2.	Actif D.I.	313 - Commandes en cours – prestations de services		I
Actif D.I.2.	Actif D.I.	314 - Immeubles en construction		I
Actif D.I.2.	Actif D.I.	315 - Acomptes recus déduits des stocks de produits en cours de fabrication et commandes en cours		I
.	.	32 - Stocks de produits	R	
Actif D.I.3.	Actif D.I.	321 - Stocks de produits finis		I
Actif D.I.3.	Actif D.I.	322 - Stocks de produits intermédiaires		I
Actif D.I.3.	Actif D.I.	323 - Stocks de produits résiduels (déchets, rebuts, matières de récupération)		I
.	.	36 - Stocks de marchandises et d'autres biens destinés à la revente	R	
Actif D.I.3.	Actif D.I.	361 - Stocks de marchandises		I
.	.	362 - Stocks de terrains destinés à la revente	R	
Actif D.I.3.	Actif D.I.	3621 - Stocks de terrains au Luxembourg		I
Actif D.I.3.	Actif D.I.	3622 - Stocks de terrains à l'étranger		I
.	.	363 - Stocks d'immeubles destinés à la revente	R	
Actif D.I.3.	Actif D.I.	3631 - Stocks d'immeubles au Luxembourg		I
Actif D.I.3.	Actif D.I.	3632 - Stocks d'immeubles à l'étranger		I
Actif D.I.4.	Actif D.I.	37 - Acomptes versés sur stocks		I
.	.	Classe 4. COMPTES DE TIERS	R	
.	.	40 - Créances résultant de ventes et prestations de services	R	
.	.	401 - Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	R	
Actif D.II.1.a)	Actif D.II.a)	4011 - Clients		I
Actif D.II.1.a)	Actif D.II.a)	4012 - Clients – Effets à recevoir		I
Actif D.II.1.a)	Actif D.II.a)	4013 - Clients douteux ou litigieux		I
Actif D.II.1.a)	Actif D.II.a)	4014 - Clients – Factures à établir		I
Passif C.4.a)	Passif C.a)	4015 - Clients créditeurs		I
Actif D.II.1.a)	Actif D.II.a)	4019 - Corrections de valeur		I
.	.	402 - Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an	R	
Actif D.II.1.b)	Actif D.II.b)	4021 - Clients		I
Passif C.4.b)	Passif C.b)	4025 - Clients créditeurs		I
Actif D.II.1.b)	Actif D.II.b)	4029 - Corrections de valeur		I
.	.	41 - Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	R	
.	.	411 - Créances sur des entreprises liées	R	
.	.	4111 - Créances sur des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	R	
Actif D.II.2.a)	Actif D.II.a)	41111 - Ventes et prestations de services		I
Actif D.II.2.a)	Actif D.II.a)	41112 - Prêts et avances		I
Actif D.II.2.a)	Actif D.II.a)	41118 - Autres créances		I
Actif D.II.2.a)	Actif D.II.a)	41119 - Corrections de valeur		I
.	.	4112 - Créances sur des entreprises liées dont la durée résiduelle est supérieure à un an	R	
Actif D.II.2.b)	Actif D.II.b)	41121 - Ventes et prestations de services		I
Actif D.II.2.b)	Actif D.II.b)	41122 - Prêts et avances		I
Actif D.II.2.b)	Actif D.II.b)	41128 - Autres créances		I
Actif D.II.2.b)	Actif D.II.b)	41129 - Corrections de valeur		I
.	.	412 - Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	R	
.	.	4121 - Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	R	
Actif D.II.3.a)	Actif D.II.a)	41211 - Ventes et prestations de services		I
Actif D.II.3.a)	Actif D.II.a)	41212 - Prêts et avances		I
Actif D.II.3.a)	Actif D.II.a)	41218 - Autres créances		I
Actif D.II.3.a)	Actif D.II.a)	41219 - Corrections de valeur		I
.	.	4122 - Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation dont la durée résiduelle est supérieure à un an	R	
Actif D.II.3.b)	Actif D.II.b)	41221 - Ventes et prestations de services		I
Actif D.II.3.b)	Actif D.II.b)	41222 - Prêts et avances		I
Actif D.II.3.b)	Actif D.II.b)	41228 - Autres créances		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
Actif D.II.3.b)	Actif D.II.b)	41229 - Corrections de valeur		I
		42 - Autres créances	R	
		421 - Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	R	
		4211 - Personnel – Avances et acomptes	R	
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42111 - Avances et acomptes		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42119 - Corrections de valeur		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	4212 - Créances sur associés ou actionnaires (autres qu'entreprises liées)		I
		4213 - Etat – Subventions à recevoir	R	
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42131 - Subventions d'investissement		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42132 - Subventions d'exploitation		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42138 - Autres subventions		I
		4214 - Administration des Contributions Directes (ACD)	R	
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42141 - Impôt sur le revenu des collectivités (IRC)		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42142 - Impôt commercial communal (ICC)		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42143 - Impôt sur la fortune (IF)		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42144 - Retenue d'impôt sur traitements et salaires (RTS)		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42145 - Retenue d'impôt sur revenus de capitaux mobiliers		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42146 - Retenue d'impôt sur les tantièmes		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42148 - ACD – Autres créances		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	4215 - Administration des Douanes et Accises (ADA)		I
		4216 - Administration de l'Enregistrement, et des Domaines et de la TVA (AED)	R	
		42161 - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	R	
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	421611 - TVA en amont		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	421612 - TVA à recevoir		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	421613 - TVA acomptes versés		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	421618 - TVA – Autres créances		I
		42162 - Impôts indirects	R	
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	421621 - Droits d'enregistrement		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	421622 - Taxe d'abonnement		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	421628 - Autres impôts indirects		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42168 - AED – Autres créances		I
		4217 - Créances sur la sécurité sociale et autres organismes sociaux	R	
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42171 - Centre Commun de Sécurité Sociale (CCSS)		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42172 - Organismes étrangers de sécurité sociale		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42178 - Autres organismes sociaux		I
		4218 - Créances diverses	R	
		42181 - Impôts étrangers	R	
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	421811 - TVA étrangères		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	421818 - Autres impôts étrangers		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42187 - Instruments financiers dérivés		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42188 - Autres créances diverses		I
Actif D.II.4.a)	Actif D.II.a)	42189 - Corrections de valeur		I
		422 - Autres créances dont la durée résiduelle est supérieure à un an	R	
Actif D.II.4.b)	Actif D.II.b)	4221 - Personnel – Avances et acomptes		I
Actif D.II.4.b)	Actif D.II.b)	4222 - Créances sur associés ou actionnaires (autres qu'entreprises liées)		I
		4223 - Etat – Subventions à recevoir	R	
Actif D.II.4.b)	Actif D.II.b)	42231 - Subventions d'investissement		I
Actif D.II.4.b)	Actif D.II.b)	42232 - Subventions d'exploitation		I
Actif D.II.4.b)	Actif D.II.b)	42238 - Autres subventions		I
		4228 - Créances diverses	R	
Actif D.II.4.b)	Actif D.II.b)	42287 - Instruments financiers dérivés		I
Actif D.II.4.b)	Actif D.II.b)	42288 - Autres créances diverses		I
Actif D.II.4.b)	Actif D.II.b)	42289 - Corrections de valeur		I
		43 - Acomptes reçus sur commandes, dans la mesure où ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	R	
Passif C.3.a)	Passif C.a)	431 - Acomptes reçus dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	-R	I
Passif C.3.a)	Passif C.a)	4311 - Acomptes reçus sur commandes		I
Passif C.3.a)	Passif C.a)	4312 - Stocks de produits en cours de fabrication et commandes en cours déduits des acomptes reçus		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
Passif C.3.b)	Passif C.b)	432 - Acomptes reçus dont la durée résiduelle est supérieure à un an	-R	I
Passif C.3.b)	Passif C.b)	4321 - Acomptes reçus sur commandes		I
Passif C.3.b)	Passif C.b)	4322 - Stocks de produits en cours de fabrication et commandes en cours déduits des acomptes reçus		I
.	.	44 - Dettes sur achats et prestations de services et dettes représentées par des effets de commerce	R	
.	.	441 - Dettes sur achats et prestations de services	R	
.	.	4411 - Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	R	
Passif C.4.a)	Passif C.a)	44111 - Fournisseurs		I
Passif C.4.a)	Passif C.a)	44112 - Fournisseurs – Factures non parvenues		I
Actif D.II.1.a)	Actif D.II.a)	44113 - Fournisseurs débiteurs		I
.	.	4412 - Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an	R	
Passif C.4.b)	Passif C.b)	44121 - Fournisseurs		I
Actif D.II.1.b)	Actif D.II.b)	44123 - Fournisseurs débiteurs		I
.	.	442 - Dettes représentées par des effets de commerce – Effets à payer	R	
Passif C.5.a)	Passif C.a)	4421 - Effets à payer dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		I
Passif C.5.b)	Passif C.b)	4422 - Effets à payer dont la durée résiduelle est supérieure à un an		I
.	.	45 - Dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	R	
.	.	451 - Dettes envers des entreprises liées	R	
.	.	4511 - Dettes envers des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	R	
Passif C.6.a)	Passif C.a)	45111 - Achats et prestations de services		I
Passif C.6.a)	Passif C.a)	45112 - Emprunts et avances		I
Passif C.6.a)	Passif C.a)	45118 - Autres dettes		I
.	.	4512 - Dettes envers des entreprises liées dont la durée résiduelle est supérieure à un an	R	
Passif C.6.b)	Passif C.b)	45121 - Achats et prestations de services		I
Passif C.6.b)	Passif C.b)	45122 - Emprunts et avances		I
Passif C.6.b)	Passif C.b)	45128 - Autres dettes		I
.	.	452 - Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	R	
.	.	4521 - Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	R	
Passif C.7.a)	Passif C.a)	45211 - Achats et prestations de services		I
Passif C.7.a)	Passif C.a)	45212 - Emprunts et avances		I
Passif C.7.a)	Passif C.a)	45218 - Autres dettes		I
.	.	4522 - Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation dont la durée résiduelle est supérieure à un an	R	
Passif C.7.b)	Passif C.b)	45221 - Achats et prestations de services		I
Passif C.7.b)	Passif C.b)	45222 - Emprunts et avances		I
Passif C.7.b)	Passif C.b)	45228 - Autres dettes		I
.	.	46 - Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	R	
.	.	461 - Dettes fiscales	R	
Passif C.8.a)	Passif C.a)	4611 - Administrations communales		I
.	.	4612 - Administration des Contributions Directes (ACD)	R	
.	.	46121 - Impôt sur le revenu des collectivités (IRC)	R	
Passif C.8.a)	Passif C.a)	461211 - IRC – charge fiscale estimée		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	461212 - IRC – dette fiscale à payer		I
.	.	46122 - Impôt commercial communal (ICC)	R	
Passif C.8.a)	Passif C.a)	461221 - ICC – charge fiscale estimée		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	461222 - ICC – dette fiscale à payer		I
.	.	46123 - Impôt sur la fortune (IF)	R	
Passif C.8.a)	Passif C.a)	461231 - IF – charge fiscale estimée		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	461232 - IF – dette fiscale à payer		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	46124 - Retenue d'impôt sur traitements et salaires (RTS)		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	46125 - Retenue d'impôt sur revenus de capitaux mobiliers		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	46126 - Retenue d'impôt sur les tantièmes		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	46128 - ACD – Autres dettes		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	4613 - Administration des Douanes et Accises (ADA)		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
		4614 - Administration de l'Enregistrement, et des Domaines <u>et de la TVA</u> (AED)	R	
		46141 - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	R	
Passif C.8.a)	Passif C.a)	461411 - TVA en aval		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	461412 - TVA à payer		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	461413 - TVA acomptes reçus		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	461418 - TVA – Autres dettes		I
		46142 - Impôts indirects	R	
Passif C.8.a)	Passif C.a)	461421 - Droits d'enregistrement		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	461422 - Taxe d'abonnement		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	461428 - Autres impôts indirects		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	46148 - AED – Autres dettes		I
		4615 - Administrations fiscales étrangères	R	
Passif C.8.a)	Passif C.a)	46151 - TVA étrangères		I
Passif C.8.a)	Passif C.a)	46158 - Autres impôts étrangers		I
		462 - Dettes au titre de la sécurité sociale et autres organismes sociaux	R	
Passif C.8.b)	Passif C.b)	4621 - Centre Commun de Sécurité Sociale (CCSS)		I
Passif C.8.b)	Passif C.b)	4622 - Organismes étrangers de sécurité sociale		I
Passif C.8.b)	Passif C.b)	4628 - Autres organismes sociaux		I
		47 - Autres dettes	R	
		471 - Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	R	
Passif C.8.c)i)	Passif C.a)	4711 - Dépôts et cautionnements reçus		I
Passif C.8.c)i)	Passif C.a)	4712 - Dettes envers associés et actionnaires (autres qu'entreprises liées)		I
Passif C.8.c)i)	Passif C.a)	4713 - Dettes envers administrateurs, gérants, commissaires et organes assimilés		I
Passif C.8.c)i)	Passif C.a)	4714 - Dettes envers le personnel		I
Passif C.8.c)i)	Passif C.a)	4715 - État – Quotas d'émission <u>de gaz à effet de serre et assimilés</u> à restituer ou à acquérir		I
		4716 - Emprunts et dettes assimilées	R	
Passif C.8.c)i)	Passif C.a)	47161 - Autres emprunts		I
Passif C.8.c)i)	Passif C.a)	47162 - Dettes de leasing		I
Passif C.8.c)i)	Passif C.a)	47163 - Rentes viagères		I
Passif C.8.c)i)	Passif C.a)	4716 84 - Autres dettes assimilées		I
Passif C.8.c)i)	Passif C.a)	4717 - Instruments financiers dérivés		I
Passif C.8.c)i)	Passif C.a)	4718 - Autres dettes diverses		I
		472 - Autres dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an	R	
Passif C.8.c)ii)	Passif C.b)	4721 - Dépôts et cautionnements reçus		I
Passif C.8.c)ii)	Passif C.b)	4722 - Dettes envers associés et actionnaires (autres qu'entreprises liées)		I
Passif C.8.c)ii)	Passif C.b)	4723 - Dettes envers administrateurs, gérants, commissaires et organes assimilés		I
Passif C.8.c)ii)	Passif C.b)	4724 - Dettes envers le personnel		I
		4726 - Emprunts et dettes assimilées	R	
Passif C.8.c)ii)	Passif C.b)	47261 - Autres emprunts		I
Passif C.8.c)ii)	Passif C.b)	47262 - Dettes de leasing		I
Passif C.8.c)ii)	Passif C.b)	47263 - Rentes viagères		I
Passif C.8.c)ii)	Passif C.b)	4726 84 - Autres dettes assimilées		I
Passif C.8.c)ii)	Passif C.b)	4727 - Instruments financiers dérivés		I
Passif C.8.c)ii)	Passif C.b)	4728 - Autres dettes diverses		I
		48 - Comptes de régularisation	R	
Actif E.	Actif E.	481 - Charges à reporter (sur un ou plusieurs exercices)		I
Passif D.	Passif D.	482 - Produits à reporter (sur un ou plusieurs exercices)		I
Passif D.	Passif D.	483 - État – Quotas d'émission <u>de gaz à effet de serre et assimilés</u> alloués		I
Actif E.	Actif E.	484 - Comptes transitoires ou d'attente – Actif		I
Passif D.	Passif D.	485 - Comptes transitoires ou d'attente – Passif		I
Actif E.	Actif E.	486 - Comptes de liaison (succursales) – Actif		I
Passif D.	Passif D.	487 - Comptes de liaison (succursales) – Passif		I
		Classe 5. COMPTES FINANCIERS	R	
		50 - Valeurs mobilières	R	
Actif D.III.1.	Actif D.III.	501 - Parts dans des entreprises liées		I
Actif D.III.2.	Actif D.III.	502 - Actions propres ou parts propres		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
Actif D.III.3.	Actif D.III.	503 - Parts dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
		508 - Autres valeurs mobilières	R	
Actif D.III.3.	Actif D.III.	5081 - Actions – Titres cotés		I
Actif D.III.3.	Actif D.III.	5082 - Actions – Titres non cotés		I
Actif D.III.3.	Actif D.III.	5083 - Obligations et autres titres de créance émis par l'entreprise et rachetés par elle		I
Actif D.III.3.	Actif D.III.	5084 - Obligations – Titres cotés		I
Actif D.III.3.	Actif D.III.	5085 - Obligations – Titres non cotés		I
Actif D.III.3.	Actif D.III.	5088 - Autres valeurs mobilières diverses		I
		51 - Avoirs en banques, en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse	R	
		513 - Banques et comptes chèques postaux (CCP)	R	
Actif D.IV.	Actif D.IV.	5131 - Banques et CCP : avoirs		I
Passif C.2.a)	Passif C.a)	5132 - Banques et CCP : découverts		I
Actif D.IV.	Actif D.IV.	516 - Caisse		I
		517 - Virements internes	R	
Actifs D.IV.	Actif D.IV.	5171 - Virements internes : solde débiteur		I
Passif C.2.a)	Passif C.a)	5172 - Virements internes : solde créditeur		I
Actif D.IV.	Actif D.IV.	518 - Autres avoirs		I
		Classe 6. COMPTES DE CHARGES	R	
		60 - Consommation de marchandises, de matières premières et consommables	R	
5.a)	1. à 5.	601 - Achats de matières premières		I
		603 - Achats de matières et fournitures consommables	R	
		6031 - Combustibles, gaz, eau et électricité (incorporés aux ouvrages et produits)	R	
5.a)	1. à 5.	60311 - Combustibles solides		I
5.a)	1. à 5.	60312 - Combustibles liquides		I
5.a)	1. à 5.	60313 - Gaz		I
5.a)	1. à 5.	60314 - Eau et eaux usées		I
5.a)	1. à 5.	60315 - Electricité		I
5.a)	1. à 5.	6032 - Produits d'entretien		I
5.a)	1. à 5.	6033 - Fournitures et petit équipement d'atelier, d'usine et de magasin		I
5.a)	1. à 5.	6034 - Vêtements professionnels		I
5.a)	1. à 5.	6035 - Fournitures administratives et de bureau		I
5.a)	1. à 5.	6036 - Carburants		I
5.a)	1. à 5.	6037 - Lubrifiants		I
5.a)	1. à 5.	6038 - Autres fournitures consommables		I
5.a)	1. à 5.	604 - Achats d'emballages		I
		606 - Achats de marchandises et d'autres biens destinés à la revente	R	
5.a)	1. à 5.	6061 - Achats de marchandises		I
5.a)	1. à 5.	6062 - Achats de terrains destinés à la revente		I
5.a)	1. à 5.	6063 - Achats d'immeubles destinés à la revente		I
		607 - Variation des stocks	R	
5.a)	1. à 5.	6071 - Variation des stocks de matières premières		I
5.a)	1. à 5.	6073 - Variation des stocks de matières et fournitures consommables		I
5.a)	1. à 5.	6074 - Variation des stocks d'emballages		I
		6076 - Variation des stocks de marchandises et d'autres biens destinés à la revente	R	
5.a)	1. à 5.	60761 - Marchandises		I
5.a)	1. à 5.	60762 - Terrains destinés à la revente		I
5.a)	1. à 5.	60763 - Immeubles destinés à la revente		I
		608 - Achats incorporés aux ouvrages et produits	R	
		6081 - Prestations de services incorporées aux ouvrages et produits	R	
5.a)	1. à 5.	60811 - Travail à façon		I
5.a)	1. à 5.	60812 - Recherche et développement		I
5.a)	1. à 5.	60813 - Frais d'architectes et d'ingénieurs		I
5.a)	1. à 5.	60814 - Sous-traitance incorporée aux ouvrages et produits		I
5.a)	1. à 5.	6082 - Autres achats de matériel incorporés aux ouvrages et produits		I
5.a)	1. à 5.	6083 - Achats de quotas d'émission de gaz à effet de serre et assimilés		I
5.a)	1. à 5.	6088 - Autres achats incorporés aux ouvrages et produits		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
.	.	609 - Rabais, remises et ristournes (RRR) obtenus et non directement déduits des achats	R	
5.a)	1. à 5.	6091 - RRR sur achats de matières premières		I
5.a)	1. à 5.	6093 - RRR sur achats de matières et fournitures consommables		I
5.a)	1. à 5.	6094 - RRR sur achats d'emballages		I
5.a)	1. à 5.	6096 - RRR sur achats de marchandises et d'autres biens destinés à la revente		I
5.a)	1. à 5.	6098 - RRR sur achats incorporés aux ouvrages et produits		I
5.a)	1. à 5.	6099 - RRR non affectés		I
.	.	61 - Autres charges externes	R	
.	.	611 - Loyers et charges locatives	R	
.	.	6111 - Locations et leasing opérationnel immobiliers	R	
5.b)	1. à 5.	61111 - Terrains		I
5.b)	1. à 5.	61112 - Constructions / Bâtiments		I
.	.	6112 - Locations et leasing opérationnel mobiliers	R	
5.b)	1. à 5.	61123 - Matériel roulant		I
5.b)	1. à 5.	61128 - Autres		I
5.b)	1. à 5.	6113 - Charges locatives et de copropriété		I
5.b)	1. à 5.	6114 - Leasing financier immobilier		I
.	.	6115 - Leasing financier mobilier	R	
5.b)	1. à 5.	61153 - Matériel roulant		I
5.b)	1. à 5.	61158 - Autres		I
.	.	612 - Sous-traitance, entretiens, réparations et maintenance	R	
5.b)	1. à 5.	6121 - Sous-traitance générale (non incorporée aux ouvrages et produits)		I
.	.	6122 - Entretien, réparations et maintenance	R	
5.b)	1. à 5.	61221 - Constructions / Bâtiments		I
5.b)	1. à 5.	61223 - Matériel roulant		I
5.b)	1. à 5.	61228 - Autres		I
.	.	613 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	R	
5.b)	1. à 5.	6131 - Commissions et courtages		I
5.b)	1. à 5.	6132 - Services informatiques		I
.	.	6133 - Services bancaires et assimilés	R	
5.b)	1. à 5.	61332 - Frais sur émission d'emprunts		I
5.b)	1. à 5.	61333 - Frais de comptes et commissions bancaires (y compris droits de garde sur titres)		I
5.b)	1. à 5.	61334 - Frais sur moyens de paiements électroniques		I
5.b)	1. à 5.	61336 - Rémunérations d'affacturage		I
5.b)	1. à 5.	61338 - Autres services bancaires et assimilés (hors intérêts et frais assimilés)		I
.	.	6134 - Honoraires	R	
5.b)	1. à 5.	61341 - Honoraires juridiques, de contentieux et assimilés		I
5.b)	1. à 5.	61342 - Honoraires comptables, fiscaux, d'audit et assimilés		I
5.b)	1. à 5.	61348 - Autres honoraires		I
5.b)	1. à 5.	6135 - Frais d'actes notariés et assimilés		I
5.b)	1. à 5.	6138 - Autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires		I
.	.	614 - Primes d'assurance	R	
.	.	6141 - Assurance sur biens de l'actif	R	
5.b)	1. à 5.	61411 - Constructions / Bâtiments		I
5.b)	1. à 5.	61412 - Matériel roulant		I
5.b)	1. à 5.	61418 - Autres		I
5.b)	1. à 5.	6142 - Assurance sur biens pris en location		I
5.b)	1. à 5.	6143 - Assurance-transport		I
5.b)	1. à 5.	6144 - Assurance risque d'exploitation		I
5.b)	1. à 5.	6145 - Assurance insolvabilité clients		I
5.b)	1. à 5.	6146 - Assurance responsabilité civile		I
5.b)	1. à 5.	6148 - Autres assurances		I
.	.	615 - Frais de marketing et de communication	R	
.	.	6151 - Frais de marketing et de publicité	R	
5.b)	1. à 5.	61511 - Annonces et insertions		I
5.b)	1. à 5.	61512 - Echantillons		I
5.b)	1. à 5.	61513 - Foires et expositions		I
5.b)	1. à 5.	61514 - Cadeaux à la clientèle		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
5.b)	1. à 5.	61515 - Catalogues et imprimés et publications		I
5.b)	1. à 5.	61516 - Dons courants		I
5.b)	1. à 5.	61517 - Sponsoring		I
5.b)	1. à 5.	61518 - Autres achats de services publicitaires		I
.	.	6152 - Frais de déplacements et de représentation	R	
.	.	61521 - Voyages et déplacements	R	
5.b)	1. à 5.	615211 - Direction (le cas échéant, exploitant et associés)		I
5.b)	1. à 5.	615212 - Personnel		I
5.b)	1. à 5.	61522 - Frais de déménagement de l'entreprise		I
5.b)	1. à 5.	61523 - Missions		I
5.b)	1. à 5.	61524 - Réceptions et frais de représentation		I
.	.	6153 - Frais postaux et de télécommunication	R	
5.b)	1. à 5.	61531 - Frais postaux		I
5.b)	1. à 5.	61532 - Frais de télécommunication		I
.	.	616 - Transports de biens et transports collectifs du personnel	R	
5.b)	1. à 5.	6161 - Transports sur achats		I
5.b)	1. à 5.	6162 - Transports sur ventes		I
5.b)	1. à 5.	6165 - Transports collectifs du personnel		I
5.b)	1. à 5.	6168 - Autres transports		I
.	.	617 - Personnel extérieur à l'entreprise	R	
5.b)	1. à 5.	6171 - Personnel intérimaire		I
5.b)	1. à 5.	6172 - Personnel prêté à l'entreprise		I
.	.	618 - Charges externes diverses	R	
5.b)	1. à 5.	6181 - Documentation		I
5.b)	1. à 5.	6182 - Frais de formation, colloques, séminaires, conférences		I
5.b)	1. à 5.	6183 - Elimination des déchets industriels et non industriels		I
.	.	6184 - Combustibles, gaz, eau et électricité (non incorporés aux ouvrages et produits)	R	
5.b)	1. à 5.	61841 - Combustibles solides		I
5.b)	1. à 5.	61842 - Combustibles liquides (mazout, carburants, etc.)		I
5.b)	1. à 5.	61843 - Gaz		I
5.b)	1. à 5.	61844 - Eau et eaux usées		I
5.b)	1. à 5.	61845 - Electricité		I
.	.	6185 - Fournitures et petit équipement (non incorporés aux ouvrages et produits)	R	
5.b)	1. à 5.	61851 - Fournitures administratives et de bureau		I
5.b)	1. à 5.	61852 - Petit équipement		I
5.b)	1. à 5.	61853 - Vêtements professionnels		I
5.b)	1. à 5.	61854 - Produits d'entretien		I
5.b)	1. à 5.	61858 - Autres		I
5.b)	1. à 5.	6186 - Frais de surveillance et de gardiennage		I
5.b)	1. à 5.	6187 - Cotisations aux associations professionnelles		I
5.b)	1. à 5.	6188 - Autres charges externes diverses		I
5.b)	1. à 5.	619 - Rabais, remises et ristournes (RRR) obtenus et non directement déduits des autres charges externes		I
.	.	62 - Frais de personnel	R	
.	.	621 - Rémunérations des salariés	R	
.	.	6211 - Salaires bruts	R	
6.a)	6.a)	62111 - Salaires de base		I
.	.	62112 - Suppléments pour travail	R	
6.a)	6.a)	621121 - Dimanche		I
6.a)	6.a)	621122 - Jours fériés légaux		I
6.a)	6.a)	621123 - Heures supplémentaires		I
6.a)	6.a)	621128 - Autres suppléments		I
6.a)	6.a)	62114 - Gratifications, primes et commissions		I
6.a)	6.a)	62115 - Avantages en nature		I
6.a)	6.a)	62116 - Indemnités de licenciement		I
6.a)	6.a)	62117 - Trimestre de faveur		I
6.a)	6.a)	6218 - Autres avantages		I
6.a)	6.a)	6219 - Remboursements sur salaires		I
.	.	622 - Autre personnel	R	
6.a)	6.a)	6221 - Etudiants		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
6.a)	6.a)	6222 - Salaires occasionnels		I
6.a)	6.a)	6228 - Autres		I
.	.	623 - Charges sociales (part patronale)	R	
6.b)i)	6.b)i)	6231 - Charges sociales couvrant les pensions		I
6.b)ii)	6.b)ii)	6232 - Autres charges sociales (y inclus maladie, accident, etc.)		I
.	.	624 - Autres frais de personnel	R	
.	.	6241 - Pensions complémentaires	R	
6.c)	6.c)	62411 - Primes à des fonds de pensions extérieurs		I
6.c)	6.c)	62412 - Variations sur provisions pour pensions complémentaires		I
6.c)	6.c)	62413 - Retenue d'impôt sur pension complémentaire		I
6.c)	6.c)	62414 - Prime d'assurance insolvabilité		I
6.c)	6.c)	62415 - Pensions complémentaires versées par l'employeur		I
6.c)	6.c)	6248 - Autres frais de personnel non visés ci-dessus		I
.	.	63 - Dotations aux corrections de valeur (DCV) et ajustements de juste valeur (AJV) sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles et sur actifs circulants (hors valeurs mobilières)	R	
.	.	631 - DCV sur frais d'établissement et frais assimilés	R	
7.a)	7.a)	6311 - DCV sur frais de constitution et de premier établissement		I
7.a)	7.a)	6313 - DCV sur frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses (fusions, scissions, transformations)		I
7.a)	7.a)	6314 - DCV sur frais d'émission d'emprunts		I
7.a)	7.a)	6318 - DCV sur autres frais assimilés		I
.	.	632 - DCV sur immobilisations incorporelles	R	
7.a)	7.a)	6321 - DCV sur frais de développement		I
7.a)	7.a)	6322 - DCV sur concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires		I
7.a)	7.a)	6323 - DCV sur fonds de commerce dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux		I
7.a)	7.a)	6324 - DCV sur acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		I
.	.	633 - DCV sur immobilisations corporelles et AJV sur immeubles de placement	R	
.	.	6331 - DCV sur terrains, aménagements et constructions et AJV sur immeubles de placement	R	
7.a)	7.a)	63311 - DCV sur terrains		I
7.a)	7.a)	63312 - DCV sur agencements et aménagements de terrains		I
7.a)	7.a)	63313 - DCV sur constructions / bâtiments		I
7.a)	7.a)	63314 - DCV sur agencements et aménagements de constructions / bâtiments		I
7.a)	7.a)	63315 - AJV sur immeubles de placement		I
7.a)	7.a)	6332 - DCV sur installations techniques et machines		I
7.a)	7.a)	6333 - DCV sur autres installations, outillage et mobilier (y compris matériel roulant)		I
7.a)	7.a)	6334 - DCV sur acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		I
.	.	634 - DCV sur stocks	R	
7.b)	7.b)	6341 - DCV sur stocks de matières premières et consommables		I
7.b)	7.b)	6342 - DCV sur stocks de produits en cours de fabrication et commandes en cours		I
7.b)	7.b)	6343 - DCV sur stocks de produits		I
7.b)	7.b)	6344 - DCV sur stocks de marchandises et d'autres biens destinés à la revente		I
7.b)	7.b)	6345 - DCV sur acomptes versés sur stocks		I
.	.	635 - DCV et AJV sur créances de l'actif circulant	R	
7.b)	7.b)	6351 - DCV sur créances résultant de ventes et prestations de services		I
7.b)	7.b)	6352 - DCV sur créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
7.b)	7.b)	6353 - DCV sur autres créances		I
7.b)	7.b)	6354 - AJV sur créances de l'actif circulant		I
.	.	64 - Autres charges d'exploitation	R	
.	.	641 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	R	
8.	8.	6411 - Concessions		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
8.	8.	6412 - Brevets		I
8.	8.	6413 - Licences informatiques		I
8.	8.	6414 - Marques et franchises		I
.	.	6415 - Droits et valeurs similaires	R	
8.	8.	64151 - Droits d'auteur et de reproduction		I
8.	8.	64158 - Autres droits et valeurs similaires		I
8.	8.	642 - Indemnités, dommages et intérêts		I
.	.	643 - Jetons de présence, tantièmes et rémunérations assimilées	R	
8.	8.	6431 - Jetons de présence		I
8.	8.	6432 - Tantièmes		I
8.	8.	6438 - Autres rémunérations assimilées		I
.	.	644 - Moins-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	R	
.	.	6441 - Moins-values de cession d'immobilisations incorporelles	R	
8.	8.	64411 - Valeur comptable d'immobilisations incorporelles cédées		I
8.	8.	64412 - Produits de cession d'immobilisations incorporelles		I
.	.	6442 - Moins-values de cession d'immobilisations corporelles	R	
8.	8.	64421 - Valeur comptable d'immobilisations corporelles cédées		I
8.	8.	64422 - Produits de cession d'immobilisations corporelles		I
.	.	645 - Pertes sur créances irrécouvrables	R	
8.	8.	6451 - Créances résultant de ventes et de prestations de services		I
8.	8.	6452 - Créances sur des entreprises liées		I
8.	8.	6453 - Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
8.	8.	6454 - Autres créances		I
.	.	646 - Impôts, taxes et versements assimilés	R	
8.	8.	6461 - Impôt foncier		I
8.	8.	6462 - TVA non récupérable		I
8.	8.	6463 - Droits sur les marchandises en provenance de l'étranger		I
8.	8.	6464 - Droits d'accises à la production et taxe de consommation		I
.	.	6465 - Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	R	
8.	8.	64651 - Droits d'enregistrement		I
8.	8.	64658 - Autres droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques		I
8.	8.	6466 - Taxes sur les véhicules		I
8.	8.	6467 - Taxe de cabaretage		I
8.	8.	6468 - Autres droits et taxes		I
8.	8.	647 - Dotations aux plus-values immunisées		I
.	.	648 - Autres charges d'exploitation diverses	R	
8.	8.	6481 - Amendes, sanctions et pénalités		I
8.	8.	6488 - Charges d'exploitation diverses		I
.	.	649 - Dotations aux provisions	R	
8.	8.	6491 - Dotations aux provisions pour impôts		I
8.	8.	6492 - Dotations aux provisions d'exploitation		I
.	.	65 - Charges financières	R	
.	.	651 - Dotations aux corrections de valeur (DCV) et ajustements de juste valeur (AJV) sur immobilisations financières	R	
.	.	6511 - DCV sur immobilisations financières	R	
13.	13.	65111 - DCV sur p Parts dans des entreprises liées		I
13.	13.	65112 - DCV sur c Créances sur des entreprises liées		I
13.	13.	65113 - DCV sur p Participations		I
13.	13.	65114 - DCV sur c Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
13.	13.	65115 - DCV sur t Titres ayant le caractère d'immobilisations		I
13.	13.	65116 - DCV sur p Prêts, dépôts et créances immobilisés		I
13.	13.	6512 - AJV sur immobilisations financières		I
.	.	652 - Charges et moins-values de cession d'immobilisations financières	R	
.	.	6521 - Charges des immobilisations financières	R	
14.a)	14.a)	65211 - Parts dans des entreprises liées		I
14.a)	14.a)	65212 - Créances sur des entreprises liées		I
14.b)	14.b)	65213 - Participations		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
14.b)	14.b)	65214 - Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
14.b)	14.b)	65215 - Titres ayant le caractère d'immobilisations		I
14.b)	14.b)	65216 - Prêts, dépôts et créances immobilisés		I
.	.	6522 - Moins-values de cession d'immobilisations financières	R	
.	.	65221 - Parts dans des entreprises liées	R	
14.a)	14.a)	652211 - Valeur comptable de parts cédées dans des entreprises liées		I
14.a)	14.a)	652212 - Produits de cession de parts dans des entreprises liées		I
.	.	65222 - Créances sur des entreprises liées	R	
14.a)	14.a)	652221 - Valeur comptable de créances cédées sur des entreprises liées		I
14.a)	14.a)	652222 - Produits de cession de créances sur des entreprises liées		I
.	.	65223 - Participations	R	
14.b)	14.b)	652231 - Valeur comptable de participations cédées		I
14.b)	14.b)	652232 - Produits de cession de participations		I
.	.	65224 - Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	R	
14.b)	14.b)	652241 - Valeur comptable de créances cédées sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participations		I
14.b)	14.b)	652242 - Produits de cession de créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participations		I
.	.	65225 - Titres ayant le caractère d'immobilisations	R	
14.b)	14.b)	652251 - Valeur comptable de titres cédés ayant le caractère d'immobilisations		I
14.b)	14.b)	652252 - Produits de cession de titres ayant le caractère d'immobilisations		I
.	.	65226 - Prêts, dépôts et créances immobilisés	R	
14.b)	14.b)	652261 - Valeur comptable de prêts, dépôts et créances immobilisés cédés		I
14.b)	14.b)	652262 - Produits de cession de prêts, dépôts et créances immobilisés		I
.	.	653 - Dotations aux corrections de valeur (DCV) et ajustements de juste valeur (AJV) sur valeurs mobilières	R	
.	.	6531 - DCV sur valeurs mobilières	R	
13.	13.	65311 - DCV sur p Parts dans des entreprises liées		I
13.	13.	65312 - DCV sur a Actions propres ou parts propres		I
13.	13.	65313 - DCV sur p Parts dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
13.	13.	65318 - DCV sur a Autres valeurs mobilières		I
13.	13.	6532 - AJV sur valeurs mobilières		I
.	.	654 - Moins-values de cession de créances de l'actif circulant et de valeurs mobilières	R	
.	.	6541 - Moins-values de cession de créances de l'actif circulant	R	
14.a)	14.a)	65411 - sur des entreprises liées		I
14.b)	14.b)	65412 - sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
14.b)	14.b)	65413 - sur autres créances de l'actif circulant		I
.	.	6542 - Moins-values de cession de valeurs mobilières	R	
14.a)	14.a)	65421 - Parts dans des entreprises liées		I
14.b)	14.b)	65422 - Actions propres ou parts propres		I
14.b)	14.b)	65423 - Parts dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
14.b)	14.b)	65428 - Autres valeurs mobilières		I
.	.	655 - Intérêts et escomptes	R	
.	.	6551 - Intérêts sur emprunts obligataires	R	
14.a)	14.a)	65511 - Intérêts sur emprunts obligataires – entreprises liées		I
14.b)	14.b)	65512 - Intérêts sur emprunts obligataires – autres		I
.	.	6552 - Intérêts bancaires et assimilés	R	
14.b)	14.b)	65521 - Intérêts sur comptes bancaires		I
14.b)	14.b)	65522 - Intérêts bancaires sur opérations de financement		I
.	.	65523 - Intérêts sur leasings financiers	R	

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
14.a)	14.a)	655231 - Intérêts sur leasings financiers – entreprises liées		I
14.b)	14.b)	655232 - Intérêts sur leasings financiers – autres		I
14.b)	14.b)	6553 - Intérêts sur dettes commerciales		I
.	.	6554 - Intérêts sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	R	
14.a)	14.a)	65541 - Intérêts sur des entreprises liées		I
14.b)	14.b)	65542 - Intérêts sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
.	.	6555 - Escomptes et frais sur effets de commerce	R	
14.a)	14.a)	65551 - Escomptes et frais sur effets de commerce – entreprises liées		I
14.b)	14.b)	65552 - Escomptes et frais sur effets de commerce – autres		I
.	.	6556 - Escomptes accordés	R	
14.a)	14.a)	65561 - Escomptes accordés – entreprises liées		I
14.b)	14.b)	65562 - Escomptes accordés – autres		I
.	.	6558 - Intérêts sur autres emprunts et dettes	R	
14.a)	14.a)	65581 - Intérêts sur autres emprunts et dettes – entreprises liées		I
14.b)	14.b)	65582 - Intérêts sur autres emprunts et dettes – autres		I
.	.	656 - Pertes de change	R	
14.a)	14.a)	6561 - Pertes de change – entreprises liées		I
14.b)	14.b)	6562 - Pertes de change – autres		I
12.	12.	657 - Quote-part dans la perte des entreprises mises en équivalence		I
.	.	658 - Autres charges financières	R	
14.a)	14.a)	6581 - Autres charges financières – entreprises liées		I
14.b)	14.b)	6582 - Autres charges financières – autres		I
.	.	659 - Dotations aux provisions financières	R	
14.a)	14.a)	6591 - Dotations aux provisions financières – entreprises liées		I
14.b)	14.b)	6592 - Dotations aux provisions financières – autres		I
.	.	67 - Impôts sur le résultat	R	
.	.	671 - Impôt sur le revenu des collectivités (IRC)	R	
15.	15.	6711 - IRC – exercice courant		I
15.	15.	6712 - IRC – exercices antérieurs		I
.	.	672 - Impôt commercial communal (ICC)	R	
15.	15.	6721 - ICC – exercice courant		I
15.	15.	6722 - ICC – exercices antérieurs		I
.	.	673 - Impôts étrangers sur le résultat	R	
15.	15.	6731 - Retenues d'impôt à la source		I
.	.	6732 - Impôts supportés par les établissements stables	R	
15.	15.	67321 - Exercice courant		I
15.	15.	67322 - Exercices antérieurs		I
15.	15.	6733 - Impôts supportés par les entreprises non résidentes		I
15.	15.	6738 - Autres impôts étrangers sur le résultat		I
15.	15.	679 - Dotations aux provisions pour impôts différés		I
.	.	68 - Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	R	
.	.	681 - Impôt sur la fortune (IF)	R	
17.	17.	6811 - IF – exercice courant		I
17.	17.	6812 - IF – exercices antérieurs		I
17.	17.	682 - Taxe d'abonnement		I
17.	17.	683 - Impôts étrangers		I
17.	17.	688 - Autres impôts		I
.	.	Classe 7. COMPTES DE PRODUITS	R	
.	.	70 - Montant net du chiffre d'affaires	R	
.	.	702 - Ventes de produits	R	
1.	1. à 5.	7021 - Ventes de produits finis		I
1.	1. à 5.	7022 - Ventes de produits intermédiaires		I
1.	1. à 5.	7023 - Ventes de produits résiduels		I
1.	1. à 5.	7029 - Ventes de produits en cours de fabrication		I
.	.	703 - Prestations de services	R	
.	.	7031 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	R	
1.	1. à 5.	70311 - Concessions		I
1.	1. à 5.	70312 – Brevets		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
1.	1. à 5.	70313 - Licences informatiques		I
1.	1. à 5.	70314 - Marques et franchises		I
.	.	70315 - Droits et valeurs similaires	R	
1.	1. à 5.	703151 - Droits d'auteur et de reproduction		I
1.	1. à 5.	703158 - Autres droits et valeurs similaires		I
.	.	7032 - Revenus de location	R	
1.	1. à 5.	70321 - Revenus de location immobilière		I
1.	1. à 5.	70322 - Revenus de location mobilière		I
1.	1. à 5.	7033 - Prestations de services non visées ci-dessus		I
1.	1. à 5.	7039 - Prestations de services en cours de réalisation		I
1.	1. à 5.	704 - Ventes d'emballages		I
1.	1. à 5.	705 - Commissions et courtages obtenus		I
.	.	706 - Ventes de marchandises et d'autres biens destinés à la revente	R	
1.	1. à 5.	7061 - Ventes de marchandises		I
1.	1. à 5.	7062 - Ventes de terrains destinés à la revente		I
1.	1. à 5.	7063 - Ventes d'immeubles destinés à la revente		I
1.	1. à 5.	708 - Autres éléments du chiffre d'affaires		I
.	.	709 - Rabais, remises et ristournes (RRR) accordés et non directement déduits des ventes	R	
1.	1. à 5.	7092 - RRR sur ventes de produits		I
1.	1. à 5.	7093 - RRR sur prestations de services		I
1.	1. à 5.	7094 - RRR sur ventes d'emballages		I
1.	1. à 5.	7095 - RRR sur commissions et courtages		I
1.	1. à 5.	7096 - RRR sur ventes de marchandises et d'autres biens destinés à la revente		I
1.	1. à 5.	7098 - RRR sur autres éléments du chiffre d'affaires		I
1.	1. à 5.	7099 - RRR non affectés		I
.	.	71 - Variation des stocks de produits et d'en-cours de fabrication	R	
.	.	711 - Variation des stocks de produits en cours de fabrication et de commandes en cours	R	
2.	1. à 5.	7111 - Variation des stocks de produits en cours de fabrication		I
2.	1. à 5.	7112 - Variation des stocks : commandes en cours – produits		I
2.	1. à 5.	7113 - Variation des stocks : commandes en cours – prestations de services		I
2.	1. à 5.	7114 - Variation des stocks : immeubles en construction		I
.	.	712 - Variation des stocks de produits	R	
2.	1. à 5.	7121 - Variation des stocks de produits finis		I
2.	1. à 5.	7122 - Variation des stocks de produits intermédiaires		I
2.	1. à 5.	7123 - Variation des stocks de produits résiduels		I
.	.	72 - Production immobilisée	R	
.	.	721 - Immobilisations incorporelles	R	
3.	1. à 5.	7211 - Frais de développement		I
.	.	7212 - Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	R	
3.	1. à 5.	72121 - Concessions		I
3.	1. à 5.	72122 - Brevets		I
3.	1. à 5.	72123 - Licences informatiques		I
3.	1. à 5.	72124 - Marques et franchises		I
.	.	72125 - Droits et valeurs similaires	R	
3.	1. à 5.	721251 - Droits d'auteur et de reproduction		I
3.	1. à 5.	721258 - Autres droits et valeurs similaires		I
.	.	722 - Immobilisations corporelles	R	
3.	1. à 5.	7221 - Terrains, aménagements et constructions		I
3.	1. à 5.	7222 - Installations techniques et machines		I
3.	1. à 5.	7223 - Autres installations, outillage et mobilier (y compris matériel roulant)		I
.	.	73 - Reprises de corrections de valeur (RCV) et ajustements de juste valeur (AJV) sur immobilisations incorporelles et corporelles et sur actifs circulants (hors valeurs mobilières)	R	
.	.	732 - RCV sur immobilisations incorporelles	R	
7.a)	7.a)	7321 - RCV sur frais de développement		I
7.a)	7.a)	7322 - RCV sur concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires		I
7.a)	7.a)	7324 - RCV sur acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
.	.	733 - RCV sur immobilisations corporelles et AJV sur immeubles de placement	R	
.	.	7331 - RCV sur terrains, aménagements et constructions et AJV sur immeubles de placement	R	
7.a)	7.a)	73311 - RCV sur terrains		I
7.a)	7.a)	73312 - RCV sur agencements et aménagements de terrains		I
7.a)	7.a)	73313 - RCV sur constructions / bâtiments		I
7.a)	7.a)	73314 - RCV sur agencements et aménagements de constructions / bâtiments		I
7.a)	7.a)	73315 - AJV sur immeubles de placement		I
7.a)	7.a)	7332 - RCV sur installations techniques et machines		I
7.a)	7.a)	7333 - RCV sur autres installations, outillage et mobilier (y compris matériel roulant)		I
7.a)	7.a)	7334 - RCV sur acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		I
.	.	734 - RCV sur stocks	R	
7.b)	7.b)	7341 - RCV sur stocks de matières premières et consommables		I
7.b)	7.b)	7342 - RCV sur stocks de produits en cours de fabrication et commandes en cours		I
7.b)	7.b)	7343 - RCV sur stocks de produits		I
7.b)	7.b)	7344 - RCV sur stocks de marchandises et autres biens destinés à la vente		I
7.b)	7.b)	7345 - RCV sur acomptes versés sur stocks		I
.	.	735 - RCV et AJV sur créances de l'actif circulant	R	
7.b)	7.b)	7351 - RCV sur créances résultant de ventes et prestations de services		I
7.b)	7.b)	7352 - RCV sur créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
7.b)	7.b)	7353 - RCV sur autres créances		I
7.b)	7.b)	7354 - AJV sur créances de l'actif circulant		I
.	.	74 - Autres produits d'exploitation	R	
.	.	741 - Redevances, perçues à titre accessoire, pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	R	
4.	1. à 5.	7411 - Concessions		I
4.	1. à 5.	7412 - Brevets		I
4.	1. à 5.	7413 - Licences informatiques		I
4.	1. à 5.	7414 - Marques et franchises		I
.	.	7415 - Droits et valeurs similaires	R	
4.	1. à 5.	74151 - Droits d'auteur et de reproduction		I
4.	1. à 5.	74158 - Autres droits et valeurs similaires		I
.	.	742 - Revenus de location à titre accessoire	R	
4.	1. à 5.	7421 - Revenus de location immobilière		I
4.	1. à 5.	7422 - Revenus de location mobilière		I
4.	1. à 5.	743 - Jetons de présence, tantièmes et rémunérations assimilées		I
.	.	744 - Plus-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	R	
.	.	7441 - Plus-values de cession d'immobilisations incorporelles	R	
4.	1. à 5.	74411 - Valeur comptable d'immobilisations incorporelles cédées		I
4.	1. à 5.	74412 - Produits de cession d'immobilisations incorporelles		I
.	.	7442 - Plus-values de cession d'immobilisations corporelles	R	
4.	1. à 5.	74421 - Valeur comptable d'immobilisations corporelles cédées		I
4.	1. à 5.	74422 - Produits de cession d'immobilisations corporelles		I
.	.	745 - Subventions d'exploitation	R	
4.	1. à 5.	7451 - Subventions sur produits		I
4.	1. à 5.	7452 - Bonifications d'intérêt		I
4.	1. à 5.	7453 - Indemnités compensatoires		I
4.	1. à 5.	7454 - Subventions destinées à promouvoir l'emploi		I
4.	1. à 5.	7458 - Autres subventions d'exploitation		I
4.	1. à 5.	746 - Avantages en nature		I
.	.	747 - Reprises de plus-values immunisées et de subventions d'investissement en capital	R	
4.	1. à 5.	7471 - Plus-values immunisées non réinvesties		I
4.	1. à 5.	7472 - Plus-values immunisées réinvesties		I
4.	1. à 5.	7473 - Subventions d'investissement en capital		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
.	.	748 - Autres produits d'exploitation divers	R	
4.	1. à 5.	7481 - Indemnités d'assurance		I
4.	1. à 5.	7488 - Produits d'exploitation divers		I
.	.	749 - Reprises de provisions	R	
4.	1. à 5.	7491 - Reprises de provisions pour impôts		I
4.	1. à 5.	7492 - Reprises de provisions d'exploitation		I
.	.	75 - Produits financiers	R	
.	.	751 - Reprises de corrections de valeur (RCV) et ajustements de juste valeur (AJV) sur immobilisations financières	R	
.	.	7511 - RCV sur immobilisations financières	R	
13.	13.	75111 - RCV sur p Parts dans des entreprises liées		I
13.	13.	75112 - RCV sur c réances sur des entreprises liées		I
13.	13.	75113 - RCV sur p Participations		I
13.	13.	75114 - RCV sur c réances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
13.	13.	75115 - RCV sur t itres ayant le caractère d'immobilisations		I
13.	13.	75116 - RCV sur p Prêts, dépôts et créances immobilisés		I
13.	13.	7512 - AJV sur immobilisations financières		I
.	.	752 - Revenus et plus-values de cession d'immobilisations financières	R	
.	.	7521 - Revenus des immobilisations financières	R	
9.a)	9.a)	75211 - Parts dans des entreprises liées		I
10.a)	10.a)	75212 - Créances sur des entreprises liées		I
9.b)	9.b)	75213 - Participations		I
10.b)	10.b)	75214 - Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
10.b)	10.b)	75215 - Titres ayant le caractère d'immobilisations		I
10.b)	10.b)	75216 - Prêts, dépôts et créances immobilisés		I
.	.	7522 - Plus-values de cession d'immobilisations financières	R	
.	.	75221 - Parts dans des entreprises liées	R	
9.a)	9.a)	752211 - Valeur comptable de parts cédées dans des entreprises liées		I
9.a)	9.a)	752212 - Produits de cession de parts dans des entreprises liées		I
.	.	75222 - Créances sur des entreprises liées	R	
10.a)	10.a)	752221 - Valeur comptable de créances cédées sur des entreprises liées		I
10.a)	10.a)	752222 - Produits de cession de créances sur des entreprises liées		I
.	.	75223 - Participations	R	
9.b)	9.b)	752231 - Valeur comptable de participations cédées		I
9.b)	9.b)	752232 - Produits de cession de participations		I
.	.	75224 - Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	R	
10.b)	10.b)	752241 - Valeur comptable de créances cédées sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participations		I
10.b)	10.b)	752242 - Produits de cession de créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participations		I
.	.	75225 - Titres ayant le caractère d'immobilisations	R	
10.b)	10.b)	752251 - Valeur comptable de titres cédés ayant le caractère d'immobilisations		I
10.b)	10.b)	752252 - Produits de cession de titres ayant le caractère d'immobilisations		I
.	.	75226 - Prêts, dépôts et créances immobilisés	R	
10.b)	10.b)	752261 - Valeur comptable de prêts, dépôts et créances immobilisés cédés		I
10.b)	10.b)	752262 - Produits de cession de prêts, dépôts et créances immobilisés		I
.	.	753 - Reprises de corrections de valeur (RCV) et ajustements de juste valeur (AJV) sur valeurs mobilières	R	
.	.	7531 - RCV sur valeurs mobilières	R	
13.	13.	75311 - RCV sur p Parts dans des entreprises liées		I
13.	13.	75312 - RCV sur a Actions propres ou parts propres		I
13.	13.	75313 - RCV sur p Parts dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
13.	13.	75318 - RCV sur aAutres valeurs mobilières		I
13.	13.	7532 - AJV sur valeurs mobilières		I
.	.	754 - Plus-values de cession de créances de l'actif circulant et de valeurs mobilières ainsi qu'autres produits de valeurs mobilières	R	
.	.	7541 - Plus-values de cession de créances de l'actif circulant	R	
11.a)	11.a)	75411 - sur des entreprises liées		I
11.b)	11.b)	75412 - sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
11.b)	11.b)	75413 - sur autres créances de l'actif circulant		I
.	.	7542 - Plus-values de cession de valeurs mobilières	R	
9.a)	9.a)	75421 - Parts dans des entreprises liées		I
10.b)	10.b)	75422 - Actions propres ou parts propres		I
9.b)	9.b)	75423 - Parts dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
10.b)	10.b)	75428 - Autres valeurs mobilières		I
.	.	7548 - Autres produits de valeurs mobilières	R	
9.a)	9.a)	75481 - Parts dans des entreprises liées		I
10.b)	10.b)	75482 - Actions propres ou parts propres		I
9.b)	9.b)	75483 - Parts dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
10.b)	10.b)	75488 - Autres valeurs mobilières		I
.	.	755 - Autres intérêts de l'actif circulant et escomptes	R	
.	.	7552 - Intérêts bancaires et assimilés	R	
11.b)	11.b)	75521 - Intérêts sur comptes bancaires		I
.	.	75523 - Intérêts sur leasings financiers	R	
11.a)	11.a)	755231 - Intérêts sur leasings financiers – entreprises liées		I
11.b)	11.b)	755232 - Intérêts sur leasings financiers – autres		I
11.b)	11.b)	7553 - Intérêts sur créances commerciales		I
.	.	7554 - Intérêts sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	R	
11.a)	11.a)	75541 - Intérêts sur des entreprises liées		I
11.b)	11.b)	75542 - Intérêts sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		I
.	.	7555 - Escomptes d'effets de commerce	R	
11.a)	11.a)	75551 - Escomptes d'effets de commerce – entreprises liées		I
11.b)	11.b)	75552 - Escomptes d'effets de commerce – autres		I
.	.	7556 - Escomptes obtenus	R	
11.a)	11.a)	75561 - Escomptes obtenus – entreprises liées		I
11.b)	11.b)	75562 - Escomptes obtenus – autres		I
.	.	7558 - Intérêts sur autres créances	R	
11.a)	11.a)	75581 - Intérêts sur autres créances – entreprises liées		I
11.b)	11.b)	75582 - Intérêts sur autres créances – autres		I
.	.	756 - Gains de change	R	
11.a)	11.a)	7561 - Gains de change – entreprises liées		I
11.b)	11.b)	7562 - Gains de change – autres		I
12.	12.	757 - Quote-part dans le bénéfice des entreprises mises en équivalence		I
.	.	758 - Autres produits financiers	R	
11.a)	11.a)	7581 - Autres produits financiers – entreprises liées		I
11.b)	11.b)	7582 - Autres produits financiers – autres		I
.	.	759 - Reprises de provisions financières	R	
11.a)	11.a)	7591 - Reprises de provisions financières – entreprises liées		I
11.b)	11.b)	7592 - Reprises de provisions financières – autres		I
.	.	77 - Régularisations d'impôts sur le résultat	R	
15.	15.	771 - Régularisations d'impôt sur le revenu des collectivités (IRC)		I
15.	15.	772 - Régularisations d'impôt commercial communal (ICC)		I
15.	15.	773 - Régularisations d'impôts étrangers sur le résultat		I
15.	15.	779 - Reprises de provisions pour impôts différés		I
.	.	78 - Régularisations d'autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	R	
17.	17.	781 - Régularisations d'impôt sur la fortune (IF)		I
17.	17.	782 - Régularisations de taxe d'abonnement		I
17.	17.	783 - Régularisations d'impôts étrangers		I
17.	17.	788 - Régularisations d'autres impôts		I

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
ANNEXES AU PLAN COMPTABLE NORMALISÉ				

Annexe N° 1 - Classe 1 : Détail du compte 106 « Comptes de l'exploitant ou des co-exploitants »

Le compte 106 est un compte de regroupement centralisateur reprenant le solde des affectations et prélèvements effectués par l'exploitant et par le(s) co-exploitant(s) dans les entreprises individuelles et les sociétés de personnes. Ces mouvements doivent être comptabilisés dans l'un des comptes d'imputation figurant ci-après.

Tableau de passage vers:		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
		106 – Comptes de l'exploitant ou des co-exploitants	R	
		1061 - Prélèvements privés de l'exploitant ou des co-exploitants	R	
Passif A.I.	Passif A.I.	10611 - Prélèvements en numéraire (train de vie)		I
Passif A.I.	Passif A.I.	10612 - Prélèvements en nature de marchandises, de produits finis et services (au prix de revient)		I
Passif A.I.	Passif A.I.	10613 - Part personnelle des frais de maladie		I
		10614 - Primes d'assurances privées	R	
Passif A.I.	Passif A.I.	106141 - Vie		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106142 - Accident		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106143 - Incendie		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106144 - Responsabilité civile		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106145 - Multirisques		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106148 - Autres primes d'assurances privées		I
		10615 - Cotisations	R	
Passif A.I.	Passif A.I.	106151 - Assurances sociales (assurance dépendance)		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106152 - Allocations familiales		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106153 - Cotisations pour mutuelles		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106154 - Caisse de décès, médico-chirurgicale, Prestaplus		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106158 - Autres cotisations		I
		10616 - Prélèvements en nature (quote-part privée dans les frais généraux)	R	
Passif A.I.	Passif A.I.	106161 - Salaires		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106162 - Loyer		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106163 - Chauffage, gaz, électricité		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106164 - Eau		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106165 - Téléphone		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106166 - Voiture		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106168 - Autres prélèvements en nature		I
		10617 - Acquisitions	R	
Passif A.I.	Passif A.I.	106171 - Mobilier privé		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106172 - Voiture privée		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106173 - Titres privés		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106174 - Immeubles privés		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106178 - Autres acquisitions		I
		10618 - Impôts	R	
Passif A.I.	Passif A.I.	106181 - Impôt sur le revenu payé (IRPP)		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106183 - Impôt commercial communal (ICC) – arriérés payés		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106188 - Autres impôts		I
		10619 - Prélèvements privés particuliers	R	
Passif A.I.	Passif A.I.	106191 - Réparations aux immeubles privés		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106192 - Placements sur comptes financiers privés		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106193 - Remboursements de dettes privées		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106194 - Dons et dotations aux enfants		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106195 - Droits de succession et droits de mutation par décès		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106198 - Autres prélèvements privés particuliers		I
		1062 - Suppléments d'apports privés de l'exploitant ou des co-exploitants	R	

Avertissement : le format de l'annexe ci-dessous ne préjuge en rien du format des formulaires de collecte du solde des comptes repris au plan comptable normalisé et du tableau de passage tels que ceux-ci seront mis à disposition du public sur le site officiel de préparation de la liasse comptable.

Tableau de passage vers :		Plan comptable normalisé	Compte de regroupement (R)	Compte d'imputation (I)
- schémas non abrégés	- schémas abrégés			
Passif A.I.	Passif A.I.	10621 - Héritage ou donation		I
Passif A.I.	Passif A.I.	10622 - Avoirs privés		I
Passif A.I.	Passif A.I.	10623 - Emprunts privés		I
		10624 - Cessions	R	
Passif A.I.	Passif A.I.	106241 - Mobilier privé		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106242 - Voiture privée		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106243 - Titres privés		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106244 - Immeubles privés		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106248 - Autres cessions		I
Passif A.I.	Passif A.I.	10625 - Loyers encaissés		I
Passif A.I.	Passif A.I.	10626 - Salaires ou rentes touchés		I
Passif A.I.	Passif A.I.	10627 - Allocations familiales reçues		I
		10628 - Remboursements d'impôts	R	
Passif A.I.	Passif A.I.	106281 - Impôt sur le revenu (IRPP)		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106284 - Impôt commercial communal (ICC)		I
Passif A.I.	Passif A.I.	106288 - Autres remboursements d'impôts		I
Passif A.I.	Passif A.I.	10629 - Quote-part professionnelle de frais privés		I
Passif A.I.	Passif A.I.	10629 - Quote-part professionnelle de frais privés	-	I